

**GROUPE D'ACTION LOCALE  
DU PARC NATUREL REGIONAL  
DES VOSGES DU NORD**

**Dossier de candidature  
Au Programme d'Initiative Communautaire Leader+**

**LA MOBILISATION DES ACTEURS DU  
PARC**

**Préfiguration d'une Fondation pour le territoire  
du Parc naturel régional des Vosges du Nord**

# SOMMAIRE

	Page
1- Présentation succincte du Parc naturel régional des Vosges du Nord et diagnostic de la situation locale	1
1.1- Description générale du territoire	1
1.2- Structuration des acteurs et intercommunalités	7
1.3- Pertinence et cohérence de la zone choisie	8
2- Bilan des politiques menées sur le Parc naturel régional des Vosges du Nord	11
2.1- Evaluation de la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord	11
2.2- Evaluation du programme LEADER II	17
3- Enjeux et stratégie de développement du Parc naturel régional des Vosges du Nord	21
3.1- Forces, faiblesses et enjeux de développement du territoire	21
3.2- Les grandes orientations de la stratégie de développement territorial globale	22
4- Description de la stratégie territoriale retenue au titre du programme LEADER+	25
4.1- Les champs spécifiques d'exemplarité du Parc	25
4.2- Le choix d'un thème fédérateur	26
4.3- Présentation de la stratégie territoriale	27
5- Démonstration du caractère pilote de la stratégie territoriale du Parc naturel régional des Vosges du Nord	34
5.1- La promotion du développement durable	34
5.2- Le développement du principe de gouvernance	36
5.3- La pérennisation par la création d'une fondation	37
6- Présentation du Plan de développement	38
7- Description de la mise en œuvre du partenariat	39
7.1- Partenariat lors de l'élaboration de la candidature	39
7.2- Partenariat lors de la mise en œuvre du programme LEADER+	41

	Page
8- Organisation du GAL du Parc naturel régional des Vosges du Nord pour la mise en œuvre du programme LEADER+	43
8.1- Le Syndicat de coopération pour le Parc (SYCOPARC)	43
8.2- Participation au réseau LEADER+	48
9- Dispositif prévu en matière de suivi, d'évaluation, et de contrôle	50
9.1- Pourquoi un suivi-évaluation	50
9.2- Contenu du suivi évaluation	50
9.3- Constitution d'un comité de suivi-évaluation	51
10- Plan de financement du programme de développement	52
11- Articulation du programme LEADER+ du Parc naturel régional des Vosges du Nord avec les autres politiques territoriales	52
11.1- La Charte du SYCOPARC	52
11.2- L'émergence des Pays	53
11.3- L'objectif 2	54
12- Actions envisagées au titre du volet coopération du programme LEADER+	55

Syndicat de coopération pour le Parc (SYCOPARC) - Maison du Parc/Château  
BP 24 F 67290 La Petite Pierre  
Tél. (33) 03 88 01 49 59 – Fax (33)

# 1- Présentation succincte du Parc naturel régional des Vosges du Nord et diagnostic de la situation locale

## 1.1- Description générale du territoire

Le *territoire interrégional* des Vosges du Nord répondant à l'appel à candidature pour le Programme d'Initiative Communautaire LEADER+ correspond au territoire des Vosges du Nord *classé en Parc naturel régional* y compris les villes portes de Bouxwiller, Rohrbach-les-Bitche et Sarre-Union.

Ce territoire d'un peu plus de 1400 km<sup>2</sup> pour 98 135 habitants est situé pour un tiers sur le département de la Moselle, et pour les deux autres tiers sur le département du Bas-Rhin.

### 1.1.1- Un territoire d'excellence patrimoniale

#### Le substrat gréseux socle du territoire

Le territoire des Vosges du Nord constitue la partie septentrionale du Massif Vosgien. Cette partie est assise sur un substrat de grès, datant de 235 millions d'années, plus ancien que la partie granitique des Vosges située au sud du massif. Ce socle gréseux se prolonge, au-delà de la frontière franco-allemande, dans le Pfälzerwald.

Omniprésents dans le paysage (sols, rochers, habitats), les grès sont déterminants :

- en tant que matériaux de construction, encore utilisés de nos jours ; la quasi-totalité des vestiges historiques et architecturaux et maints édifices contemporains illustrent cet usage,
- pour les milieux naturels caractéristiques du territoire, notamment la couverture forestière, dominée par la hêtraie – chênaie, les milieux rocheux très spécifiques des Vosges du Nord, ou les cours d'eau sur grès (sites classés Natura 2000).

Cette *homogénéité géomorphologique du territoire* du Parc naturel régional des Vosges du Nord est délimitée, au sud-est, par le champ de faille du piémont alsacien, et, à l'ouest, par l'affleurement du plateau lorrain.

#### La richesse et la diversité des patrimoines naturels et culturels :

Les Vosges du Nord sont souvent décrites comme une « *zone de contact* », où convergent plusieurs influences. Ces convergences déterminent la richesse et la diversité des patrimoines naturels et culturels de ce territoire :

- zone de contact des influences climatiques océaniques et continentales, marquées par la présence de plusieurs espèces animales et végétales en limite de leur aire de répartition ;
- l'amplitude thermique caractéristique de ces climats, avec des étés très chauds et des hivers rigoureux, produisant des milieux très spécifiques et riches, tels que les tourbières ;

- territoire coupé par une ligne de séparation des eaux, les unes coulant vers le Rhin, les autres vers la Moselle ;
- convergence de cultures architecturales, venues de la plaine d'Alsace et de la Lorraine ;
- convergence des cultures linguistiques et populaires avec la présence de multiples formes de dialectes alsaciens et germaniques ;
- territoire de limites et de frontières, dont l'histoire tumultueuse a laissé de très nombreux vestiges, des époques celtiques et gallo-romaines à la Ligne Maginot, en passant par les époques très riches du Moyen-Age et de la Renaissance.

La multitude et la diversité de ces patrimoines font de ce territoire du parc naturel régional des Vosges du Nord un ***territoire patrimonial par excellence***. Le classement en ***Parc naturel régional depuis 1975*** vient souligner cette excellence, tout comme sa ***reconnaissance en Réserve de Biosphère par l'UNESCO depuis 1989***.

### **Le Parc, Réserve de Biosphère**

Le Parc naturel régional des Vosges du Nord a reçu de l'UNESCO le label de Réserve de Biosphère, le 12 janvier 1989, en raison de la richesse de ses patrimoines naturels et des actions de protection et de gestion déjà menées.

Il fait ainsi partie d'un réseau international de 370 sites (en 1999) dans le cadre du programme sur l'Homme et la Biosphère (MaB). Ce réseau, constitué par des zones protégées représentant les principaux types d'écosystèmes mondiaux, a pour objectif la conservation de la nature et la recherche scientifique au service de l'homme. Il sert de système de référence pour ***mesurer les impacts de l'homme sur son environnement et pour promouvoir les expériences de développement durable***.

Un partenariat avec le Biosphärenreservat Pfälzerwald, porté par le Naturpark Pfälzerwald, a été organisé par un protocole d'accord signé le 23 octobre 1996. Ce protocole d'accord organise les modalités de travail en commun et précise les thèmes privilégiés de la coopération.

Cette convention de partenariat et les réalisations transfrontalières entre les deux Réserves voisines, depuis 1993, ont conduit l'UNESCO, en décembre 1998, à reconnaître une seule et unique Réserve de Biosphère Transfrontalière Vosges du Nord - Pfälzerwald.

### Les patrimoines, ressources historiques de l'économie :

Le territoire des Vosges du Nord connaît une *tradition industrielle* déjà ancienne. En effet, ce territoire a connu, dès le XVI<sup>ème</sup> siècle, un essor industriel déterminé par ses richesses patrimoniales.

La présence de ressources majeures, telles que la forêt, l'eau, le sable, les gisements de fer et de pétrole, a attiré de grandes industries qui, pour certaines, sont encore présentes aujourd'hui :

- extraction et transformation du grès (environ 250 emplois),
- industrie du verre et du cristal, mondialement connue autour des cristalleries Saint-Louis et Lalique et des entreprises de verre optique (environ 1 000 emplois),
- industrie du fer autour du groupe De Dietrich (environ 3 000 emplois),
- filière bois (environ 350 emplois).

Si l'activité pétrolière a disparu dans les années 1960, elle trouve un prolongement potentiel dans les projets liés au thermalisme et à la géothermie (stations thermales de Niederbronn-les-Bains et Morsbronn-les-Bains environ 200 emplois).

Enfin, le développement de l'industrie touristique (environ 15000 lits ou équivalent), quoique plus récent, procède de la même logique : la *valorisation économique des ressources patrimoniales et du « capital environnemental » du territoire*.

C'est cette histoire industrielle qui explique aussi que l'agriculture, située dans un « Cœur de Massif » boisé, a été historiquement une agriculture pluri-active de subsistance, menée par des ouvriers paysans. L'agriculture de production s'est concentrée, elle, sur les terres plus riches du piémont et du plateau situées sur les franges du territoire.

#### **1.1.2- Un territoire fragile, en marge des grands pôles régionaux de développement**

Les réalités socio-économiques du territoire des Vosges du Nord laissent apparaître de *profondes problématiques de développement*.

Le territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord a un positionnement de marge par rapport aux systèmes urbains régionaux ; il est à 50-100 km des grandes agglomérations françaises et allemandes : Strasbourg, Metz, Nancy, Saarbrücken et Karlsruhe (Bitche à 100 km de Metz et 70 km de Sarrebrücken, l'Alsace Bossue à 80 km de Strasbourg et 100 km de Metz et Nancy, Wissembourg à 60 km de Strasbourg et 50 km de Karlsruhe).

### Un territoire déconnecté des grands flux de circulation :

La trame de circulation autre que locale est limitée à : la RN4 Strasbourg – Nancy, l’A4 Strasbourg – Metz – Paris, aux lignes ferroviaires Strasbourg – Nancy et Strasbourg – Metz, et au canal de la Marne au Rhin. Tous ces axes passent *en bordure du territoire* via Saverne, *sans connexion directe avec celui-ci*. De plus, les interconnexions avec l’Allemagne sont limitées à trois points de franchissement : Bitche, Lembach, et Wissembourg sur une distance d’environ 50 km de frontière. Le territoire des Vosges du Nord semble ainsi véritablement mis *en marge des principaux flux de circulation*.

Le territoire des Vosges du Nord est desservi par une trame routière interne peu densifiée. La N62 est le seul axe transversal du territoire ; le réseau secondaire irrigue le reste du territoire aux possibilités de trafic limité. Les principaux axes de pénétration empruntent les vallées, ce qui n’est pas sans occasionner des problèmes croissants d’engorgements et de nuisances face au développement du trafic routier (flux domicile travail et transports routiers). A ces difficultés viennent s’ajouter les conditions climatiques hivernales parfois difficiles qui ne font qu’accroître les *difficultés de pénétration et de circulation sur le territoire*.

Enfin, l’offre en matière de transports collectifs est très insuffisante en terme de maillage du territoire et de fréquence de desserte. Le réseau ferré, ne desservant que quelques bourgs-centres est sous-utilisé et inadapté aux besoins de la population locale, de plus les liaisons vers les pôles urbains majeurs (Metz, Sarreguemines, Strasbourg) sont insuffisantes. Sa complémentarité avec les services locaux de bus, eux aussi insuffisants et inadaptés, est loin d’être satisfaisante. Des maillons cyclables existent sur certains secteurs, mais ils ne forment pas un véritable réseau permettant de mettre en place des déplacements intercommunaux de proximité.

### Une trame urbaine déséquilibrée :

Les communes animatrices des bassins de vie sont situées en bordure de territoire, alors que les bourg-centres locaux (hormis Bitche) ont une population réduite et une situation en « *Cœur de Massif* » qui leur confient une *attractivité limitée* aux seules communes qui leur sont immédiatement environnantes.

<b>Communes animatrices des bassins de vie</b>	<b>Population (RGP 1999)</b>	<b>Situation</b>
Bitche	5 752	Ville du Parc
Bouxwiller	3 682	Ville porte du Parc
Diemerdingen	1 643	Ville du Parc
Ingwiller	3 847	Ville du Parc
Niederbronn-les-Bains	4 319	Ville du Parc
Rohrbach-les-Bitche	2 115	Ville porte du Parc
Sarre-Union	3 354	Ville porte du Parc
Soultz-sous-Forêts	2 494	Ville du Parc
Wissembourg	8 170	Ville porte du Parc
Woerth	1 671	Ville du Parc

### Une population vieillissante :

Le territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord a connu, sur la dernière décennie, une progression de sa population (+ 1,5%), après une période de perte. Cette progression reste toutefois inférieure aux progressions départementales (+4%) et présente de fortes disparités territoriales.

En effet, si les secteurs situés en limite du territoire connaissent une progression significative, on observe ***une stagnation, puis une perte de population en progressant vers les secteurs situés en « Cœur de Massif ».***

Les secteurs démographiquement dynamiques bénéficient généralement d'un solde migratoire positif permettant de juguler le vieillissement de la population, et de stabiliser à l'équilibre le solde naturel grâce à l'arrivée de ménages actifs souvent jeunes. Ce flux migratoire provient essentiellement des zones urbaines et péri-urbaines selon un effet de couronne. L'offre et le coût du foncier, ainsi que la recherche d'une qualité et d'un cadre de vie sont les principales motivations de ces nouveaux arrivants. La recherche d'un nouvel emploi sur le territoire reste marginale, ce qui génère une ***déconnexion de plus en plus grande entre lieu de résidence et lieu de travail.***

Les secteurs franges du territoire bénéficient également du phénomène d'abandon de la partie « Cœur de Massif ». En effet, le cloisonnement territorial de ce secteur et son déclin économique occasionnent un flux migratoire du centre vers les franges. Le secteur « Cœur de Massif » connaît donc toujours une période de perte et de vieillissement de sa population.

### Une offre de services à la population déséquilibrée :

Le territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord apparaît, au premier regard, comme un territoire relativement bien structuré et adapté aux besoins de ses habitants en matière de services. L'analyse plus détaillée de chaque sous-territoire donne une vision beaucoup moins favorable.

En ce qui concerne les services publics et administratifs, ceux-ci sont généralement regroupés dans les principaux bourgs du territoire ; les autres communes ne disposant pas d'un niveau d'équipements satisfaisant. Cette architecture des services publics permet de répondre jusqu'à présent de manière relativement équilibrée aux attentes et aux besoins des habitants. Toutefois les menaces, bien présentes, de restructuration, de regroupement, ou de fermeture de ces services risquent de rompre cet équilibre bien fragile et d'accroître les difficultés d'accès à ces services essentiels à la population.

La situation en matière de services commerciaux est sensiblement équivalente, puisque les commerces constituent des pôles d'animation des bourgs centres et structurent l'architecture du territoire. ***Les bourgs centres, regroupant la grande majorité des commerces du territoire, se posent comme points d'accroche de la clientèle locale*** grâce au maintien des commerces de proximité, et au développement de petites zones commerciales assurant une offre diversifiée.

Situation démographique, population totale (RP 1999)

Caractéristiques socio-économiques du territoire candidat

1999	nombre	100274	1990	nombre	98137
------	--------	--------	------	--------	-------

Structure et dynamisme de la population (RP 1999)

<b>Hommes</b>	nombre	49661	<b>moins de 20 ans</b>	nombre	12632	<b>Femmes</b>	nombre	50613	<b>moins de 20 ans</b>	nombre	11790
			<b>plus de 60 ans</b>	nombre	9235				<b>plus de 60 ans</b>	nombre	13228

<b>Solde naturel</b>	nombre	1132	<b>Solde migratoire</b>	nombre	1007	<b>Migrants totaux</b>	nombre		<b>Migrants actifs</b>	nombre	
----------------------	--------	------	-------------------------	--------	------	------------------------	--------	--	------------------------	--------	--

Population active ayant un emploi (RP 1999)

<b>Totale</b>	nombre	41600									
<b>hommes</b>	nombre	25269	<b>de 20 à 59 ans</b>	nombre	24274	<b>femmes</b>	nombre	16341	<b>de 20 à 59 ans</b>	nombre	15770

Estimation du nombre d'emplois

<b>Total</b>	nombre	33450	<b>Primaire</b>	nombre	940	<b>Secondaire</b>	nombre	13285	<b>Tertiaire</b>	nombre	19225
--------------	--------	-------	-----------------	--------	-----	-------------------	--------	-------	------------------	--------	-------

Taux de chômage (RP 1999)

<b>Total</b>	%	7,8	<b>féminin</b>	%	12,6	<b>de longue durée</b>	%		<b>des jeunes</b>	%	
--------------	---	-----	----------------	---	------	------------------------	---	--	-------------------	---	--

Situation géographique

<b>Communes</b>	nombre	115	<b>Communes en zone de montagne</b>	8,69	%
<b>Superficie</b>	en ha	136742	<b>densité</b>	hab./km <sup>2</sup>	73,33079815

Dispositifs sur la zone

(en % de communes concernées par ce dispositif par rapport au territoire proposé)

<b>Objectif 2</b>	en %	85,21	<b>PAT (industrie)</b>	en %	0	<b>Autres dispositifs contractuels régionaux</b>	<b>Massif Vosgien</b>	86,95
<b>Pays</b>	en %	100	<b>ZRR</b>	en %	0	<b>Autres dispositifs :</b>		

Situation environnementale

<b>Parc</b>	en %	97,4	<b>ZNIEFF</b>	nombre	31	<b>SAU</b>		en ha
<b>Surface en réserves naturelles</b>				en ha	335	<b>Surface en sites protégés</b>	27	en ha

Dans les autres communes, des commerces de première nécessité (boulangerie, boucherie, épicerie), et/ou des activités commerciales ambulantes sont encore présents, mais en déclin (vieillesse de l'âge moyen des commerçants, problème de reprise ou de transmission d'activité, coûts d'investissements pour le commerce ambulant).

Enfin, l'activité commerciale est de plus en plus fragilisée par l'évolution générale des structures commerciales (attractivité des grandes zones commerciales périphériques sur Sarreguemines, Saverne, Haguenau, et Strasbourg) qui a accompagné l'évolution des comportements d'achats et des modes de vie.

Pour ce qui est des services d'accueil de l'enfance, comme pour l'offre culturelle, sportive, ou de loisirs, le constat reste le même. **Les principaux services sont essentiellement concentrés dans les bourgs centres** (aides maternelles agréées, structures d'accueil, centres socioculturels...). Sur les autres communes, en-dehors des actions d'animations ponctuelles, il n'existe pas de solutions pérennes (ex : fragilité financière des associations porteuses de projets qui tentent de palier à ces manques).

Le secteur éducatif est, quant à lui, satisfaisant pour les écoles maternelles et primaires. Cependant le vieillissement de la population, la faible installation de jeunes ménages, et l'hémorragie des jeunes adultes vers les centres urbains attractifs en terme d'études supérieures et d'emploi risquent de poser à terme des problèmes d'effectif et des risques de fermeture de classes.

L'enseignement secondaire est très inégalement réparti. Le territoire compte 11 collèges répartis sur l'ensemble du territoire, mais le cloisonnement du territoire génère tout de même de longs déplacements pour les enfants situés sur la partie «Cœur de Massif». Quant aux lycées, hormis celui de Bitche, ils se trouvent sur les franges du territoire dans les villes portes du Parc naturel régional des Vosges du Nord : Sarre-Union, Bouxwiller et Wissembourg.

Enfin, le territoire ne disposant d'aucune filière de formation supérieure, il voit partir ses jeunes vers les centres urbains sans garantie de retour lors de leur entrée dans la vie active.

#### Une activité économique menacée :

L'activité économique du territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord repose très majoritairement sur un tissu de petites entreprises artisanales : trois quart des entreprises ont moins de 10 salariés. Bien que présentes sur l'ensemble des communes du territoire, **les activités traditionnelles sont en déclin**. L'augmentation de l'âge moyen du chef d'entreprise, les problèmes de reprise ou de transfert d'activité en sont les principales causes.

**Les activités industrielles** traditionnelles, faisant appel aux ressources patrimoniales du territoire, **se sont petit à petit délocalisées vers les franges du territoire**. Les autres activités industrielles ont effectué le même cheminement, enclenchant ainsi un phénomène d'épanchement économique du « Cœur de Massif » vers les zones d'activités périphériques attirant également de nouvelles implantations d'entreprises.

Les activités tertiaires se retrouvent ainsi majoritaires sur la partie « Cœur de Massif », hormis sur le Pays Verrier qui a su garder son activité industrielle traditionnelle grâce à un savoir-faire et à un besoin de ressources locales. Le secteur secondaire reste majoritaire sur les zones franges grâce à la présence de grands groupes industriels ( ex : Réa à Sarre-Union, De Dietrich à Niederbronn-les-Bains... ), mais pour lesquels les centres de décision se trouvent à l'extérieur du territoire, liant par là même l'avenir de milliers d'emplois à ces décisions. De la même manière, les ***incertitudes d'évolution d'emploi dans le tertiaire public*** rendent le territoire et nombre de ses actifs, surtout féminins, économiquement dépendants d'orientations et de décisions lui échappant.

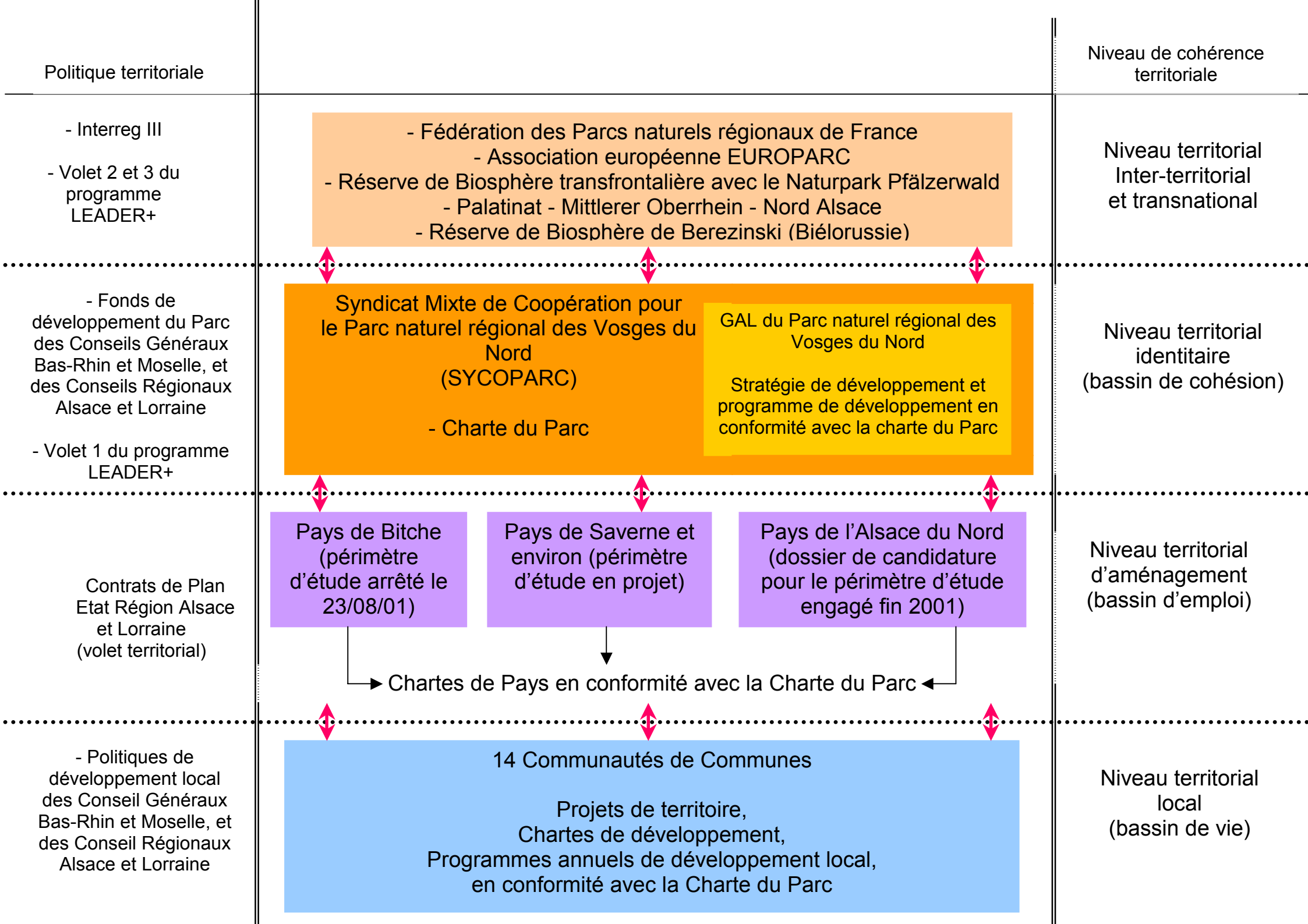
Enfin, l'activité agricole, en déclin depuis plusieurs décennies, semble se stabiliser à un niveau incompressible situé autour de 10% de la population active. Les exploitations en « Cœur de Massif » sont généralement de petite taille, à dominante pluri-active et extensive. Les productions de terroir, l'activité biologique, l'accueil touristique, ainsi que certaines pratiques agricoles alternatives (ex : gestion écologique des friches par pâturage de troupeaux rustiques) bien que limités, tendent à se développer et à apporter une réponse aux problèmes de déprise agricole et de fermeture du paysage. A l'inverse, sur les franges du territoire, zones de piémont et de plateau, l'activité agricole est plutôt du type intensive avec une augmentation de la taille moyenne des exploitations provoquant un phénomène de regroupement des espaces cultivés et une uniformisation des paysages. De plus, l'activité agricole y est fragilisée par la croissance de la pression foncière liée à l'urbanisation dans ces secteurs.

Si le territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord connaît un taux de chômage faible, il ne dispose toutefois pas d'un marché du travail dynamique. En effet, la croissance de l'emploi sur le territoire reste limitée aux franges du territoire, alors que la part de la population active travaillant à l'extérieur du territoire s'accroît. ***La bonne situation de l'emploi résulte donc d'un dynamisme économique périphérique et extérieur***, et si le nombre de demandeurs d'emploi tend à diminuer, les jeunes et les femmes sont toujours les principaux touchés.

## **1.2- Structuration des acteurs et intercommunalités**

Le Parc naturel régional des Vosges du Nord, de par ses difficultés socio-économiques et sa situation de marge, est un ***territoire en recomposition***. Cette situation est la résultante de tendances lourdes décrites précédemment, dont les effets sont aujourd'hui profonds. Pour contrecarrer ces phénomènes latents, ***le Parc naturel régional dispose des moyens humains et de la volonté de l'ensemble des acteurs afin d'inverser ces tendances***.

Le Syndicat de Coopération pour le Parc (SYCOPARC), qui manifeste une réelle volonté de mobilisation et de recomposition du territoire peut en effet s'appuyer, pour atteindre cet objectif, sur des démarches traditionnelles et coutumières. Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (15 Communautés de Communes) contribuent, depuis les années 80 et sous l'impulsion du SYCOPARC, à un réel maillage du territoire avec des outils de développement efficaces (charte de développement, convention de développement local...). Leurs politiques contribuent ainsi à la cohésion des populations et à la mise en œuvre de projets structurants et fédérateurs.



Les habitudes de travail au niveau intercommunal, sous l'impulsion du SYCOPARC sont déjà anciennes ; les *démarches inter-communautaires* sont, quant à elles, plus récentes (ex : Plan de développement conjoint entre la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer et la Communauté de Communes du Pays de Pechelbronn). Toutefois, toutes les communautés de communes ont fait de l'intercommunautaire un de leurs axes forts de développement. Cette volonté partagée vient donc conforter et amplifier le *travail de mobilisation et de cohésion réalisé par le SYCOPARC à l'échelle du Parc depuis plus de 25 ans*. De plus, le programme LEADER+ sera l'occasion de consolider et de pérenniser cette coopération dans le cadre d'opérations pilotes. Cette mutualisation des moyens et des compétences est une chance pour tenter de recomposer et de redynamiser le Parc naturel régional des Vosges du Nord.

### **1.3- Pertinence et cohérence de la zone choisie**

*La partie « Cœur de Massif »* du territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord, dans un arc qui va de La Petite-Pierre à Obersteinbach, subit depuis plus de deux décennies une *tendance lourde à l'appauvrissement économique et démographique*, encore illustrée par les résultats du RGP de 1999. Le maillage des petites entreprises artisanales, encore dense, ne suffit plus à maintenir la vitalité de ce secteur du Parc.

Par effet cumulatif, les bourgs centres de cette partie forestière du Parc connaissent une érosion de leurs capacités de réponse aux demandes en services, en commerces et en activités.

*Les pôles dynamiques de développement* sont, quant à eux, situés *aux franges du territoire du Parc* : au débouché des vallées généralement, mais aussi à sa périphérie, autour de pôles urbains tels que Sarreguemines, Saverne, ou Haguenau, induisant des flux importants vers ces zones périphériques, en particulier en matière d'emploi.

En conséquence, le territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord connaît le *risque de devenir un « territoire musée » sur sa partie « Cœur de Massif », et un « territoire dortoir » des secteurs périphériques en développement, sur les franges du massif.*

Organisés dans le cadre de la Charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord, associant l'ensemble des collectivités locales et des acteurs socio-économiques du territoire, *des efforts pour la mobilisation des acteurs du Parc, et le développement durable des activités sont déterminants pour soutenir et développer la vitalité et l'attractivité de ce territoire.*

#### **1.3.1 Un territoire plus pertinent que pour LEADER II**

Précédemment, le Parc naturel régional des Vosges du Nord était concerné par deux Groupes d'Action Locale bien distincts au titre du programme LEADER II.

D'une part, le GAL du Parc naturel régional des Vosges du Nord qui correspondait à l'ensemble des périmètres des structures intercommunales bas rhinoises situées sur le territoire du Parc (y compris la marge de 10 %). Le périmètre du GAL dépassait le

périmètre de la partie bas-rhinoise du territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord. De plus il est à noter que sur la région Alsace, il existait qu'un même et unique programme d'application LEADER II pour l'ensemble des zones éligibles à l'objectif 5B en Alsace, ce qui correspondait à quatre GAL : celui du Parc naturel régional des Vosges du Nord, celui de Haute Bruche et Villé, celui du Parc naturel régional des Ballons des Vosges et celui du Sundgau.

D'autre part, le GAL Moselle qui s'était constitué sur trois « Pays » mosellans éligibles au programme 5b : le Pays de Bitche correspondant à l'entier périmètre mosellan du Parc naturel régional des Vosges du Nord, le Pays du Saulnois et celui de Sarrebourg ; ces deux derniers étant situés pour partie sur le Parc naturel régional de Lorraine. Ces trois territoires partageaient des problématiques communes. En effet, ils étaient tous les trois déjà engagés dans des démarches de développement local et structurés en « Pays d'Accueil Touristique ». L'animation ainsi que la gestion du programme LEADER II étaient mises en œuvre par le Parc naturel régional de Lorraine.

***Le Parc naturel régional des Vosges du Nord a choisi d'orienter sa LEADER+ autour de « la mobilisation des acteurs du Parc ». Travailler cette thématique à l'échelle du Parc en y incluant ses villes portes (Bouxwiller, Sarre-Union et Rohrbach-les-Bitche) s'avère, après consultation des acteurs locaux, être le périmètre le plus pertinent.***

Ce périmètre permet de traduire une cohérence et une cohésion pertinentes entretenues depuis la création du Parc naturel régional des Vosges du Nord en 1976. Le choix d'y inclure les villes portes (membres statutaires du SYCOPARC mais situées à l'extérieur du périmètre du Parc) permet au Parc de ne pas se couper des relations étroites existant avec celles-ci (conservation des musées, conseils architecturaux, paysagers, et environnementaux, actions vers les communautés de communes...). Ce choix confirme la volonté conjointe de l'ensemble des acteurs de travailler en relation étroite avec ces villes attractives, et de ne pas accroître encore un peu plus les phénomènes de migration socio-économique. En effet, on ne peut pas imaginer vouloir accueillir de nouveaux acteurs et des entreprises sans vouloir le faire avec ces villes portes, motrices en terme d'attractivité, et avec lesquelles le SYCOPARC, et bien d'autres acteurs du territoire, ont l'habitude de travailler.

Ainsi, l'absence de zonage liée aux fonds structurels européens pour le programme LEADER+ et la forte volonté partagée et affirmée des élus et des acteurs de la société civile de mettre en œuvre une stratégie commune de développement définie par la Charte du Parc permettent au Parc naturel régional des Vosges du Nord de proposer une candidature cohérente tant par son périmètre que par ses objectifs.

### **1.3.2 La Charte du Parc comme cadre de cohérence et de référence**

La Charte constitutive du Parc naturel régional des Vosges du Nord a été approuvée le 30 décembre 1975, puis le 28 juin 1994, après une première révision, et enfin le 9 juillet 2001 dans sa forme actuelle, après une seconde modification. L'ambition des fondateurs du Parc s'est transmise à ceux qui aujourd'hui dans les Vosges du Nord, assument des responsabilités publiques, économiques ou sociales.

Cette ambition est de fonder les choix d'aménagement et de développement sur le respect des patrimoines naturels et culturels locaux, qui en sont le support et en constituent les limites. La nouvelle charte approuvée traduit aujourd'hui dans les Vosges du Nord la volonté de renouveler ce projet et cette ambition.

Le travail de révision, qui a duré plus de deux ans (1999-2001), a été pris en charge par quatre groupes thématiques, associant les élus, les administrations, les services des collectivités territoriales et les partenaires socio-économiques du SYCOPARC. Plus de 250 personnes ont participé à ces travaux qui ont consisté à dresser l'état d'avancement de la charte précédente et à faire des propositions pour la nouvelle charte.

Les réflexions qui se sont engagées lors de phase de préparation de ***la candidature au programme LEADER+ constitue la suite logique de ce travail de révision***, mais concentrée sur un aspect particulier et expérimental de la nouvelle Charte du Parc

L'ensemble des 113 communes ainsi que les 15 communautés de communes du Parc naturel régional des Vosges du Nord ont approuvé cette nouvelle charte, à l'issue d'une procédure de consultation locale. Cette large approbation est un immense encouragement pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord, mais elle exprime aussi une grande attente de l'ensemble des acteurs locaux dans la mise en œuvre de cette nouvelle charte.

La charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord constitue un projet global d'aménagement, de protection et de développement du territoire, à l'initiative de l'ensemble des collectivités territoriales concernées et en association avec les forces vives de ce territoire.

S'appuyant sur les dispositions des articles L244-1 et R244-1 du Code rural, relatifs aux Parcs naturels régionaux, la nouvelle charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord traduit l'état d'esprit dans lequel les signataires s'engagent à exercer leurs responsabilités propres. Elle met en relief les objectifs à atteindre et les mesures que les signataires s'engagent à prendre. Elle met en exergue ce que sera l'action du SYCOPARC, elle est le guide permanent qui s'impose à lui. Enfin, elle constitue une référence pour guider l'action des acteurs publics et privés en matière d'aménagement, de développement et de protection.

La Charte du Parc est un projet particulier : celui d'un territoire classé en Parc naturel régional et Réserve Mondiale de Biosphère par l'UNESCO, qui souhaite le rester et le valoriser. ***C'est un projet de développement durable pour que l'homme puisse s'épanouir avec le respect qu'il doit à son milieu de vie.***

De nature contractuelle, librement décidée, l'adhésion de l'ensemble des collectivités territoriales (Communes, EPCI, Départements, Régions) à la Charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord témoigne de la volonté forte de leurs responsables et de leurs partenaires de faire des Vosges du Nord un territoire privilégié de développement durable pour leurs habitants, ainsi que pour les populations environnantes.

## 2- Bilan des politiques menées sur le Parc naturel régional des Vosges du Nord

### 2.1- Evaluation de la Charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord

#### 2.1.1 Le SYCOPARC et ses partenaires

La politique conduite par le SYCOPARC a visé au rapprochement des collectivités :

- par une action de *coopération facilitant la création de structures intercommunales* qui ont trouvé leur autonomie ; la totalité des communes du Parc est membre d'un établissement de coopération intercommunale à vocation d'aménagement et de développement ;
- par une complémentarité entre les services des collectivités et l'équipe technique du SYCOPARC ;
- par l'organisation d'un *partenariat entre élus, associations et responsables du Parc*.

Une implication encore trop faible dans les actions du SYCOPARC d'organismes ayant une vocation plus large (organismes consulaires, structures à vocation départementale ou régionale...) a été relevée. Une convention de partenariat a été signée en 1997 avec l'Office National des Forêts. D'autres conventions, prévues par la Charte de 2001, sont en cours d'élaboration.

Une équipe d'animation pluri-disciplinaire, reconnue pour ses savoir-faire et bien acceptée lorsqu'elle fait de la conception, du soutien, mais qui a plus de difficultés dans la fonction "gardien des valeurs".

#### 2.1.2 Les apports des politiques Parc et du SYCOPARC

Les politiques mises en oeuvre en application de la Charte ont permis une prise de conscience de la dimension protection et mise en valeur des patrimoines naturel et culturel :

- elles ont joué sur le *rôle d'exigence en matière de qualité* de l'espace, de l'architecture ;
- elles ont pu créer *une image forte du territoire* Parc naturel régional des Vosges du Nord, mais qui reste à promouvoir ;
- elles ont intégré la durée et les objectifs du long terme ;
- elles ont aidé à créer un cadre de vie apprécié et propice à l'accueil ;
- elles ont apporté des appuis techniques (aide à la réflexion, à la décision) et financiers à de nombreux projets ;
- elles ont contribué à créer une *dynamique de développement local*, notamment avec la création de structures intercommunales de développement local, mais elles n'ont pas permis de trouver les conditions nouvelles de l'animation de réseaux de professionnels et de partenaires.

Au-delà du bilan exhaustif des politiques menées, l'évaluation a conduit à la formulation des propositions suivantes pour la révision de la Charte :

- la nécessité d'améliorer *l'appropriation du Parc* par ses habitants et les acteurs du territoire;
- la mise en œuvre d'une *démarche globale de qualité* sur l'ensemble du Parc (une Charte de qualité pour le territoire) et sur chacun de ses sites majeurs ;
- la mise en place de *systèmes de financement bonifiant la qualité* ;
- la mise en place d'une *politique de développement adaptée au Parc* basé sur une valorisation du classement du territoire en Parc naturel régional et en Réserve Mondiale de Biosphère, au bénéfice des entreprises existantes ou nouvelles;
- la nécessité de contractualiser les actions avec les partenaires non-directement signataires de la Charte ;
- une meilleure articulation entre les politiques du Parc et les autres politiques de développement local ;
- une meilleure définition des interventions techniques du SYCOPARC.

### **2.1.3 L'évaluation des politiques menées dans le cadre de la Charte de 1994**

Pour chacune des quatre politiques de la Charte de 1994, l'évaluation a permis de mettre en exergue les principaux points suivants.

#### La maîtrise de l'évolution des paysages

La qualité exceptionnelle du territoire du Parc a conduit à une présence active du SYCOPARC sur ces thèmes. Des études préalables, de l'anticipation, la mobilisation du SYCOPARC et des diverses structures administratives et la volonté des élus locaux ont permis aux communes de mieux maîtriser l'évolution des espaces.

En particulier :

- l'observation du territoire s'est fortement structurée, à travers le renforcement des capacités du système d'informations géographiques du SYCOPARC, notamment l'accès à l'imagerie satellitale ; cet observatoire doit cependant être plus accessible aux acteurs et décideurs du Parc, pour mieux contribuer à éclairer leurs choix ;
- en application du plan de paysage du Parc, 33 plans communaux de gestion des espaces naturels et 5 plans locaux d'aménagement du cadre de vie ont été élaborés ; dans un souci de cohérence, il est nécessaire, à l'avenir, de mener ces démarches à des échelles intercommunales : 3 plans intercommunaux de paysage sont ainsi en cours d'élaboration ;
- 55 communes sont dotées d'un POS opposable ; 42 communes ont été concernées par une procédure de remembrement ; 46 communes sont dotées d'une réglementation de boisement postérieure à 1990 ;
- plusieurs démarches globales de gestion de l'espace ont été mises en oeuvre (OGAF - art. 19, mesure agri-environnementale). Ces démarches ont surtout permis de stabiliser

l'entretien des espaces. Elles doivent être poursuivies, notamment en appui au nouveau dispositif des Contrats Territoriaux d'Exploitation ;

- gérée par le SYCOPARC, l'expérience de gestion écologique des friches par pâturage de bovins rustiques s'est déployée sur une trentaine de sites, répartis dans 18 communes, avec un cheptel de 150 bovins ; plusieurs autres actions de gestion active de l'espace ont été entreprises ;

- un important travail de diagnostic spatial et socio-économique des vergers traditionnels à hautes tiges a été mené ; il devra déboucher sur un " plan vergers ", concernant 3.800 ha de vergers traditionnels, 200.000 arbres fruitiers, 70% de la production valorisée hors des filières économiques ;

- enfin, la structuration de la coopération intercommunale du territoire s'est fortement intensifiée, depuis 1994, de sorte que la totalité des communes du Parc font partie d'une communauté de communes. Le partenariat du SYCOPARC avec ces structures reste à renforcer dans le cadre de dispositifs plus formels.

En matière de gestion des espaces naturels et urbains, il est donc nécessaire d'intensifier l'action du Parc pour :

- renforcer les cohérences dans la gestion des espaces, par l'établissement de documents de référence pour guider les décisions d'aménagement et de gestion des espaces ;

- **renouveler la mobilisation des acteurs** pour la gestion et la qualité des espaces naturels du Parc. Des politiques plus actives sont à définir et à mettre en place avec les collectivités locales, les agriculteurs et les autres gestionnaires (fonds de vallée, paysages, sites d'intérêt patrimonial et touristique,...).

#### La protection et la valorisation des patrimoines

C'est l'un des objectifs du Parc pour lequel les éléments de réussite sont nombreux. La mise en valeur du cadre de vie a été forte et le rend propice à l'accueil. L'objectif de maintenir une population permanente passe par cette dimension que le SYCOPARC a pleinement contribué à assurer avec les communes.

En particulier :

- les efforts de connaissance des patrimoines naturels et culturels du Parc ont été poursuivis, que ce soit à travers des inventaires (Inventaire des Richesses Naturelles, carte archéologique, inventaire des collections d'objets,...), des programmes de recherche ou des études. Ces efforts doivent être poursuivis dans le cadre de l'observatoire du territoire. Ils doivent cependant atteindre une plus grande pluridisciplinarité et être mieux valorisés auprès des acteurs du territoire ;

- aujourd'hui, plus de 700 ha de milieux naturels remarquables sont protégés (370 ha en 1994). La réserve naturelle des rochers et tourbières du Pays de Bitche a été créée le 17 mai

1998 (355 ha). Cet effort de protection et de gestion conservatoire doit être renforcé, notamment en direction des sites de la partie bas-rhinoise du Parc ;

- 5 sites totalisant 8.949 ha ont été inventoriés au titre de la directive Habitats (Natura 2000). Leur gestion raisonnée constitue un enjeu majeur pour l'avenir.

En particulier, le classement des cours d'eau sur grès en sites Natura 2000 doit permettre d'élaborer des documents d'objectifs pour ces rivières à l'échelle inter-départementale ;

- une convention de partenariat a été signée, en juillet 1997, entre le SYCOPARC et l'Office National des Forêts pour une gestion patrimoniale des forêts du Parc, pour une durée de 5 ans ;

- plusieurs programmes globaux de gestion concernent les cours d'eau du Parc (contrat de rivière Moder, SAGEECE du Seltzbach et de la Zorn, rivières du Pays de Bitche), tandis que les communes s'engagent résolument dans des programmes ambitieux d'assainissement ;

- le Parc compte 34 monuments classés au titre des monuments historiques, 58 édifices inscrits et 4 sites classés ou inscrits ; par ailleurs, la valorisation des patrimoines culturels s'appuie sur 10 musées contrôlés, 8 musées non-contrôlés, 4 expositions permanentes de sites et 3 ouvrages majeurs de la Ligne Maginot.

Les grands sites patrimoniaux (La Petite-Pierre, Bitche, Lichtenberg, Fleckenstein) font tous l'objet de programmes importants de valorisation, auxquels le SYCOPARC apporte son ingénierie.

L'ensemble de ces sites et équipements de découverte des patrimoines doit cependant être mieux mis en marché, à travers des actions d'animation, de commercialisation et de promotion.

- Prise en charge par le SYCOPARC, la Conservation des musées et sites patrimoniaux du Parc est opérationnelle depuis 1995. Outre un important travail sur les collections d'objets (inventaires), elle a contribué à la qualité des projets dans les musées et à l'émergence de nombreux projets de rénovation et de développement d'équipements.

La pérennisation de ce dispositif passe, d'une part, par son recentrage sur les missions principales de gestion conservatoire et de valorisation des collections d'objets et, d'autre part, par un renforcement des moyens pour l'animation et la promotion des équipements.

- Domaine de prédilection historique des interventions du SYCOPARC, où les réussites ont été nombreuses, l'action en faveur des patrimoines architecturaux du Parc doit être relancée. Un rapprochement avec les établissements de coopération intercommunale pourrait efficacement prolonger l'action du SYCOPARC.

Quasiment toutes les structures intercommunales de développement local du Parc se sont lancées dans des programmes d'amélioration de l'habitat (PLH, OPAH,...).

### Le projet de développement

En matière de développement économique et social, le SYCOPARC a continué à porter ses efforts prioritaires sur le tourisme. Conformément à la stratégie inscrite dans la

Charte de 1994, il a cependant commencé à investir progressivement d'autres champs de l'activité économique, tels que l'agriculture ou le secteur des PME-PMI.

En particulier :

- la politique d'accueil fondée sur le tourisme et la découverte du territoire, impulsée dès l'origine du Parc, a permis d'identifier le territoire comme une entité touristique et d'en faciliter la promotion en tant que telle, bien que celle-ci soit encore considérée comme insuffisante.

En matière de promotion touristique, le Groupe de Travail Tourisme, qui réunissait les offices de tourisme du Parc et les hôteliers restaurateurs, s'est structuré en association. ATOUPARC a été créée en novembre 1998 et prolonge les actions de promotion concertée du territoire, soutenues par le SYCOPARC ;

- le SYCOPARC a continué à apporter son assistance aux multiples porteurs de projets touristiques. Plusieurs actions de formation ont également été engagées, pour améliorer le professionnalisme des acteurs touristiques ;

- des projets de soutien à des filières patrimoniales du Parc ont été engagés : valorisation du matériau grès, projet de pôle d'économie du patrimoine Verre et Cristal, filière bois, etc. En agriculture, des opérations de commercialisation par circuit direct sont en cours d'expérimentation, telles que le marché paysan transfrontalier.

Malgré l'échec du projet des Cybéliades, la ressource thermale est une des ressources majeures du Parc. Sa valorisation doit rester prioritaire pour le territoire ;

- plusieurs démarches ont été engagées avec des entreprises ou des exploitants agricoles, en vue de l'attribution de la marque Parc à leurs produits ; des pré-diagnostics environnementaux ont été menés dans une trentaine d'entreprises du territoire, créant ainsi un premier réseau d'entreprises potentiellement intéressées par une démarche de qualité environnementale ;

- depuis 1995, les structures intercommunales de développement local se sont fortement structurées. Pour la plupart, elles ont engagé des politiques d'accueil d'entreprises (création de zones d'activités intercommunales) et de soutien aux entreprises locales, en liaison avec les organismes de soutien à l'économie ;

- en matière de développement culturel, le SYCOPARC a apporté des réponses ponctuelles aux sollicitations des acteurs culturels, des associations et des porteurs de projet, dans la mesure de ses possibilités. Dans ce domaine, il est nécessaire de préciser les principes, les priorités et les moyens de son intervention, en appui aux structures existantes et à leurs partenaires.

En matière de développement économique et social, il est nécessaire :

- de rechercher une meilleure articulation entre les politiques menées par le SYCOPARC et les structures de développement local et de coopération intercommunale ;

- de renforcer le développement touristique, en ce qui concerne l'offre (les produits), les équipements, notamment dans les pôles touristiques, la promotion et les conditions de l'accueil ;
- d'agir mieux et plus fortement pour que les actions de développement du territoire soient porteuses de la dimension patrimoniale du Parc et de la nécessaire qualité environnementale ;
- de ***faire en sorte que le classement en Parc naturel régional puisse concourir au développement des entreprises*** et être un argument discriminant pour celle souhaitant s'installer.

### L'information, l'éducation, l'accueil et la communication

L'animation générale du territoire, l'information et la sensibilisation ont été très fortes à la création du Parc. L'intervention de l'équipe du SYCOPARC sur de nombreux projets a toutefois modifié cette mission d'animation pour favoriser la fonction d'appui technique. Ceci n'a pas permis au SYCOPARC de jouer suffisamment son rôle prospectif et d'animateur de politiques.

De nombreux équipements d'interprétation ont été mis en place ou rénovés (sentiers d'interprétation de la tourbière de Hanau, pôle du Loosthal,...). L'exposition permanente de la Maison du Parc, consacrée à " l'Aventure des Vosges du Nord ", a été inaugurée en octobre 1995. Plusieurs projets d'envergure ont vu le jour. A terme, le Parc sera doté de 22 équipements divers d'interprétation des patrimoines naturels. Cela pose l'enjeu de la vie économique de ces équipements et des moyens à mobiliser pour les valoriser. Notamment, les projets de Maison de l'Eau et de la Rivière (étang du Donnenbach) et d'Espace Nature et Patrimoine de l'Alsace-Bossue (Lorentzen) ont conduit à une réflexion sur la future mise en commun de leurs moyens d'animation et de promotion.

Le SYCOPARC a initié et soutenu l'émergence de ressources humaines professionnelles, en matière de pédagogie à l'environnement. Dans un cadre partenarial, ces ressources nouvelles relaient progressivement son action. La formation en milieu scolaire est assurée de façon très partielle et fragile (mise à disposition d'un enseignant 6 h/semaine), ce qui réduit considérablement les capacités à intervenir dans les écoles, collèges et lycées du territoire.

Malgré le lancement d'un bulletin d'information du SYCOPARC, l'organisation de l'information interne au territoire reste épisodique et trop faible. Il existe un déficit de mobilisation des acteurs du territoire. Une nouvelle organisation semble nécessaire en ce domaine. Il en est de même de la promotion du territoire du Parc, qui, en liaison avec les structures locales et notamment touristiques, doit être mieux organisée et amplifiée.

En matière d'animation, d'information et de communication, il est nécessaire :

***- de renouveler la mobilisation des acteurs pour le territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord ; cela suppose la mise en œuvre de démarche renforçant l'implication humaine et le sentiment d'appartenance au territoire, à « l'esprit Parc » ;***

- de renouveler et redynamiser la fonction d'accueil, de sensibilisation et d'interprétation ; cela suppose la mise à niveau des équipements existants et la définition d'un véritable programme d'interprétation et de découverte de la Réserve de Biosphère avec un renforcement notoire des actions d'information et de sensibilisation ;

*- de conforter la cohérence de l'information et de la promotion du territoire au travers d'un réel réseau d'information, d'animation et d'accueil, appuyé sur les structures en place ;*

*- de renforcer la mission d'animation de politiques, de prospective et d'expérimentation du SYCOPARC.*

Au-delà de la mise en oeuvre des quatre politiques principales de la Charte de 1994, le SYCOPARC a été amené à intensifier ses actions dans les domaines :

- de la coopération transfrontalière, dans le cadre du partenariat avec le Naturpark Pfälzerwald ; conformément à l'objectif affiché dans la Charte de 1994, ce partenariat a conduit à la création de la Réserve de Biosphère transfrontalière Vosges du Nord - Pfälzerwald, en décembre 1998 ;

- de la coopération internationale, que ce soit dans le réseau des Parcs naturels régionaux et dans celui des Réserves de Biosphère (en particulier avec la Réserve de Biosphère de Berezinski).

C'est dans ce cadre notamment que le Parc s'est impliqué dans des projets internationaux, tels que l'élaboration de la Charte Européenne du Tourisme Durable (sous l'égide de la Fédération des PNR de France), où il a été Parc-pilote.

## **2.2- Evaluation du programme LEADER II**

### **2.2.1 Le programme LEADER II du GAL du Parc naturel régional des Vosges du Nord**

#### Le territoire éligible

Le GAL du Parc naturel régional des Vosges du Nord au titre du programme Leader II s'est constitué sur la partie bas-rhinoise des Vosges du Nord classée en zone éligible à l'objectif 5B, ou située en zone de montagne selon la définition INSEE.

Ce périmètre comprenait 137 communes dont 60 des 64 communes bas-rhinoises du Parc naturel régional des Vosges du Nord (périmètre 1994) et 77 communes situées hors Parc soit un total de 113 729 habitants (selon le RGP 1990). Ce secteur rural des Vosges du Nord n'était pas concerné précédemment par un programme LEADER I. Quant à la partie mosellane du Parc naturel régional des Vosges du Nord, celle-ci faisait partie du GAL Moselle piloté par le Parc naturel régional de Lorraine (cf. point 2.2.3).

## Programme de développement et objectifs

Le programme de développement LEADER II a été élaboré au niveau régional par le SGARE Alsace. Il s'appliquait aux 4 GAL LEADER II de la Région : le GAL du Sundgau, le GAL du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, le GAL Haute-Bruche et Villé et le GAL du Parc naturel régional des Vosges du Nord en raison des problématiques communes à ces territoires.

La première mesure du programme de développement visait à l'acquisition de compétences par la sensibilisation des acteurs locaux aux démarches de développement (intercommunalité, partenariats socio-économiques, décloisonnement).

La deuxième mesure visait l'innovation en milieu rural. Elle s'orientait vers :

- l'apport de valeur ajoutée à la protection de l'environnement,
- l'innovation technique et la diffusion de nouvelles technologies d'information et la dynamisation de petites entreprises par l'innovation technologique,
- la promotion de nouvelles formules en faveur de l'emploi, de la solidarité rurale.

Enfin, la troisième mesure concernait la coopération transfrontalière.

Le programme du GAL du Parc naturel régional des Vosges du Nord a permis d'engager 56 dossiers pour un montant total d'investissement de 46 millions de francs, et a mobilisé 9 millions de francs de fonds européens, soit une intervention moyenne de 19,5 %.

Les projets réalisés ont eu un effet de levier sur 4 objectifs prioritaires pour le territoire :

- Objectif 1 : enrichir la richesse humaine du territoire : 23 dossiers
- Objectif 2 : le paysage facteur de développement : 6 dossiers
- Objectif 3 : valorisation du patrimoine pour une économie durable : 12 dossiers
- Objectif 4 : patrimoine culturel et développement : 15 dossiers

Utilisation des fonds structurels par objectif (en pourcentage)

	FEDER	FEOGA	FSE	TOTAL
Objectif 1	74	25	1	100
Objectif 2	0	100	0	100
Objectif 3	40	33	27	100
Objectif 4	78	21	1	100
TOTAL	65	29	6	100

## Structuration des acteurs

La mise en oeuvre du programme LEADER II a été l'occasion *d'initier et de développer sur le territoire des Vosges du Nord de nouveaux partenariats entre acteurs publics et privés*. Le programme LEADER II a plus particulièrement jeté les bases de

nouvelles formes de coopération intercommunautaire. Les agents de développement des diverses structures intercommunales ont joué un rôle moteur dans l'émergence des projets. Cette volonté de réfléchir à l'*échelle intercommunautaire* se retrouve aujourd'hui inscrite dans l'ensemble des chartes de développement des communautés de communes.

Le programme LEADER II a également favorisé les échanges entre partenaires locaux et partenaires départementaux ou régionaux. Enfin, le programme LEADER II a permis le développement des *actions de coopération et de décloisonnement entre acteurs et secteurs d'activité* (solidarité ville-campagne, mise en réseau des musées, mise en réseau des entreprises du grès, etc).

D'une manière générale, le GAL du Parc naturel régional des Vosges du Nord a été un *lieu d'échanges et de mutualisation des moyens et des compétences* des différents porteurs de projets. Il a été l'occasion pour le territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord de travailler avec ses territoires limitrophes et plus particulièrement *avec ses villes portes*.

	Nombre d'opérations	Nombre de maîtres d'ouvrage
EPCI	16	7
Communes	7	5
SYCOPARC	9	1
Associations	13	13
Consulaires	3	2
Acteurs économiques	2	2
Autres	6	5
TOTAL	56	35

## 2.2.2 Le programme LEADER II du GAL Moselle

### Description

En 1997, le G.A.L. Moselle s'est constitué sur la base des trois "Pays" de la Moselle, éligibles au programme Objectif 5B : le Saulnois, le Pays de Sarrebourg et le Pays de Bitche, soit au total 182 communes et 126 451 habitants (selon le RGP de 1999). Ces territoires partageaient des problématiques communes. En effet, ils étaient tous les trois déjà engagés dans des démarches de développement local et structurés en "Pays d'Accueil Touristiques". La gestion administrative et financière, ainsi que l'animation globale du programme LEADER II, ont été mises en oeuvre par le Parc naturel régional de Lorraine.

Les objectifs du programme LEADER II, affichés en 1997, visaient l'acquisition de compétences (objectif A), l'innovation rurale (objectif B), la coopération transnationale (objectif C), ainsi que le renforcement de la cohésion entre les pays et la mise en cohérence de politiques territoriales.

Le programme du G.A.L. de la Moselle a permis d'engager cinquante opérations pour un montant total de 38 MF, et a mobilisé 13,2 MF de Fonds européens, qui sont intervenus à hauteur de 35 % en moyenne.

L'objectif A, concernant "l'acquisition de compétences", a été peu mobilisé au cours du programme LEADER II, en grande partie en raison de la complexité d'accès aux financements FSE. Le programme LEADER + conserve une place importante à l'acquisition et à la diffusion de connaissances, en tant que préalables à de nouvelles pratiques d'aménagement et de développement portées par les populations locales.

L'objectif B, concernant l'innovation rurale a été largement sollicité. Certaines sous-mesures ont dépassé les prévisions initiales (mise en valeur du patrimoine communal et notamment des "usoirs", création de festivals, création d'une agence culturelle et technique, création d'un espace congrès, appui à des opérations agrotouristiques, agro-environnementales et de diversification agricole). Toutefois, les actions de communication et d'organisation des acteurs mériteraient d'être davantage développées. Sur ce volet, le programme proposé au titre de LEADER + s'inscrit en continuité avec les opérations d'innovation rurale engagées précédemment, au travers de son approche particulière sur la thématique eau.

L'objectif C, concernant la coopération transnationale a été mobilisé dans le cadre du journal de liaison entre les G.A.L. Lorrains, ainsi que dans le cadre d'une coopération avec deux G.A.L. Luxembourgeois, actuellement organisés en Parcs naturels régionaux.

### Impact économique

La mobilisation financière occasionnée par le programme LEADER II

	Coût total	Conseil Général	Autofinancement			Fonds européens			
			Public	Privé	Total	FEOGA	FEDER	FSE	TOTAL
Programmé	37 728 758	32 397 213	8 115 821	5 331 545	16 504 750	8 397 234	8 820 016	516 250	18 637 600
Prévu	41 414 000	34 451 600	NC	6 602 400	NC	7 442 500	8 937 500	1 820 000	13 173 872

24 opérations ont porté sur des projets culturels ou de valorisation du patrimoine (22 MF).  
 11 opérations ont porté sur des projets strictement à vocation touristique (8 MF).  
 18 opérations ont porté sur des opérations agrotouristiques, agro-environnementales et de diversification agricole.

Par ces divers appuis, le programme LEADER II a donc contribué au dynamisme culturel et économique du secteur, ainsi qu'à la création et au maintien d'emplois.

### Structuration des acteurs

L'organisation préalable des territoires au sein de structures de développement a favorisé l'*implication des acteurs locaux* (élus, associations...) dans la mise en oeuvre du programme LEADER II. Les agents de développement des diverses structures intercommunales en ont joué un rôle moteur dans l'émergence des projets, y consacrant la majorité de leur temps de travail. Le montage des opérations LEADER II a favorisé les

échanges entre les partenaires locaux et les partenaires techniques de l'Etat, du Département, de la Région et autres.

Le G.A.L. a été l'occasion d'instaurer des *échanges et une mutualisation des moyens et des compétences* entre ces différents membres. La *coopération entre les territoires* de l'Est et du Sud Mosellan (Pays de Bitche, Pays de Sarrebourg et Pays du Saulnois) a été intensifiée, notamment par le montage d'actions communes. Le programme LEADER II a été l'occasion d'un *renforcement des partenariats entre les acteurs publics et privés*, et d'une plus grande ouverture des politiques territoriales de développement aux associations.

	Coût total en francs	Nombre d'opérations	Nombre d'actions	Nombre de Maîtres d'ouvrage
Structures intercommunales	5 487 824	7	6	4
Communes	15 579 551	13	13	11
Associations	9 910 190	10	10	10
Structures touristiques	925 027	4	4	3
Chambres consulaires	160 000	1	1	1
Autres publics	48 000	1	1	1
Autres privés	2 706 166	8	8	8
P.N.R.	2 537 000	7	5	1
Carrefour des Pays Lorrains	375 000	2	2	1
TOTAL	37 728 758	53	50	40

### 3- Enjeux et stratégie de développement du Parc naturel régional des Vosges du Nord

#### 3.1- Forces, faiblesses et enjeux de développement du territoire

Il ressort très nettement de la déclinaison des enjeux thématiques que l'enjeu général réside dans le *renforcement de l'unité territoriale du Parc naturel régional des Vosges du Nord*. Le territoire risque en effet de se retrouver éclaté en plusieurs sous-ensembles entre la partie Cœur de Massif et les secteurs franges, chacun devenant de plus en plus dépendant de secteurs extérieurs plus dynamiques. Il importe donc de travailler ensemble, afin de renforcer l'unité du Parc à l'intérieur et vis-à-vis de l'extérieur.

*L'appropriation du territoire et de ses enjeux par ses acteurs* est une préoccupation majeure du projet de territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord.

L'homme doit être au centre de cet enjeu général, il convient donc d'imaginer un territoire attirant pour l'homme, afin de faire du Parc naturel régional des Vosges du Nord un *territoire de qualité et de solidarité*. A côté des ressources des patrimoines naturels et culturels du territoire, « *la richesse humaine* » du Parc naturel régional des Vosges du Nord constitue une ressource capitale pour son avenir. Il est essentiel de prêter une

	<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Enjeux</b>
<b>Patrimoine naturel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des milieux naturels d'une richesse et d'une diversité exceptionnelles</li> <li>- Le classement du territoire en Parc naturel régional et reconnu comme Réserve de Biosphère par l'UNESCO</li> <li>- La mise en œuvre de politiques locales fortes de préservation et de valorisation des ressources naturelles du territoire : Charte du Parc, réserve naturelle, Natura 2000...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une prise de conscience collective encore faible des enjeux liés à ce patrimoine naturel</li> <li>- Un faible sentiment d'appartenance à un Parc naturel régional</li> <li>- Un patrimoine naturel et des menaces encore imparfaitement identifiés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conserver des paysages de qualité et attractifs</li> <li>- Concilier la protection des milieux avec le développement des activités économiques, touristiques ou de loisir, et l'urbanisme</li> <li>- <b><i>Développer la connaissance, l'appropriation et la responsabilisation du patrimoine naturel, surtout en direction des jeunes et des visiteurs</i></b></li> <li>- Développer les activités économiques faisant appel aux ressources patrimoniales locales (ex : verre, cristal, grès, bois, eau minérale, thermalisme)</li> <li>- <b><i>Définir des mécanismes d'entretien solidaire et pérenne du « capital environnemental »</i></b></li> </ul>
<b>Patrimoine culturel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un patrimoine culturel d'une richesse et d'une diversité exceptionnelles</li> <li>- De nombreuses initiatives de conservation et de valorisation du patrimoine culturel</li> <li>- Un secteur associatif culturel très dynamique</li> <li>- Un fort attachement de la population à son patrimoine culturel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un patrimoine culturel et des menaces encore imparfaitement identifiés</li> <li>- Une hiérarchisation de priorités d'intervention difficile à définir de par la disparité et la multiplicité des sites</li> <li>- La fragilité financière des associations porteuses de projet de valorisation du patrimoine culturel</li> <li>- La difficulté de pérennisation des actions culturelles <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un intérêt diminuant des jeunes pour l'identité culturelle</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser le patrimoine culturel et développer une offre culturelle de proximité</li> <li>- <b><i>Valoriser le patrimoine historique et générer de l'activité économique</i></b></li> <li>- <b><i>Développer la connaissance et l'appropriation des spécificités culturelles locales, surtout en direction des jeunes et des visiteurs</i></b></li> <li>- <b><i>Développer les activités économiques faisant appel aux savoir-faire locaux (ex : verre, cristal, grès, bois) et les valoriser auprès des jeunes</i></b></li> <li>- <b><i>Favoriser une prise en charge collective et pérenne du capital culturel du territoire</i></b></li> </ul>
<b>Positionnement géographique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La proximité d'importants pôles de développement économique et démographique</li> <li>- Une forte identification de la zone comme destination touristique de proximité pour les Allemands</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une multiplicité des limites administratives (Département, Région, Etat...)</li> <li>- Un territoire mal identifié car situé en marge des systèmes locaux et nationaux</li> <li>- Une situation de marge par rapport aux grands pôles de développement et aux grands axes de circulations</li> <li>- Une trame routière et ferroviaire interne peu développée et inadaptée</li> <li>- Une faible identification de la zone comme destination touristique de proximité pour les Alsaciens, et les Lorrains</li> <li>- Des espaces ruraux cloisonnés et éloignés des pôles de services et d'emplois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><i>Développer l'attractivité et la connaissance du territoire auprès des habitants, des entreprises, des visiteurs</i></b></li> <li>- Développer l'image touristique et de loisirs à destination des pôles urbains voisins</li> <li>- <b><i>Développer l'attractivité économique et démographique du territoire</i></b></li> <li>- <b><i>Développer une solidarité de proximité</i></b></li> </ul>

	<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Enjeux</b>
<b>Démographie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans l'ensemble une légère progression entre 1990 et 1999, après une période de stagnation de la population</li> <li>- Un solde migratoire légèrement positif</li> <li>- La proximité de pôles urbains démographiquement saturés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De fortes disparités territoriales d'évolution démographique avec une progression des franges proches des pôles urbains (solde migratoire positif), et une stagnation ou un recul sur la partie « Cœur de Massif » (solde naturel négatif)</li> <li>- Une population vieillissante, surtout sur le secteur « Cœur de Massif »</li> <li>- Une hémorragie des jeunes vers les pôles urbains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le rééquilibrage démographique du territoire</li> <li>- Maintenir durablement la population existante</li> <li>- <b><i>Donner envie aux jeunes de s'investir durablement sur le territoire</i></b></li> <li>- <b><i>Accueillir et fixer durablement de nouveaux actifs sur le territoire</i></b></li> <li>- Contenir le développement des pôles urbains saturés et éviter l'effet « dortoir »</li> </ul>
<b>Activité économique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des activités traditionnelles ayant su développer des niveaux d'excellence reconnus à l'échelle nationale ou internationale : cristal, optique, eau minérale, grès, bois...</li> <li>- Un développement économique sur les franges du territoire</li> <li>- Des politiques locales d'accueil d'entreprises au niveau des EPCI</li> <li>- La présence d'unions de commerçants et d'artisans sur l'ensemble du territoire</li> <li>- Une attractivité pour des entreprises cherchant une identité environnementale forte, une garantie en terme d'image</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une situation d'enclavement et de marge peu propice à l'implantation d'activités industrielles ou logistiques</li> <li>- Un déclin de l'activité agricole</li> <li>- Un tissu artisanal encore dense mais menacé</li> <li>- Un potentiel commercial inégal : dense sur les franges et diffus voir insuffisant et menacé sur la partie « Cœur de Massif »</li> <li>- Une déconnexion de plus en plus importante entre lieu de résidence sur le territoire et lieu de travail en dehors du territoire</li> <li>- Un taux de chômage faible, mais touchant plus fortement les jeunes et les femmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Harmoniser et rationaliser les politiques d'accueil d'entreprises</li> <li>- <b><i>Développer la prospection et la veille économique en direction d'activités respectueuses de l'environnement</i></b></li> <li>- <b><i>Encourager les démarches entrepreneuriales de qualité, exemplaires, et respectueuses de l'environnement</i></b></li> <li>- <b><i>Développer chez les entrepreneurs le sentiment d'appartenance à un territoire classé en Parc Naturel Régional</i></b></li> <li>- Accompagner l'adaptation du secteur artisanal et commercial aux changements conjoncturels et structurels</li> <li>- Valoriser les filières patrimoniales locales (productions et savoir-faire) surtout auprès des jeunes</li> <li>- <b><i>Favoriser des débouchés professionnels au profit des jeunes et des femmes</i></b></li> </ul>

	<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Enjeux</b>
<b>Structuration des acteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un maillage de l'ensemble du territoire en EPCI</li> <li>- Une forte dynamique partenariale initiée par le Parc naturel régional (structuration du territoire en EPCI, politique de développement local, Charte du Parc...)</li> <li>- Une mobilisation des acteurs locaux initiée par le programme LEADER II et les politiques régionales et départementales de développement local</li> <li>- Des expériences de coopération inter-territoriale et transnationale initiées par le Parc naturel régional des Vosges du Nord et les programmes INTERREG I et II</li> <li>- Un secteur associatif dynamique avec une forte implication des femmes dans les services à la personne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un découpage des EPCI pas exactement calqué sur le périmètre du Parc naturel régional des Vosges du Nord</li> <li>- Des découpages administratifs cloisonnant le territoire</li> <li>- Un problème de renouvellement au niveau des bénévoles associatifs</li> <li>- Un déclin du sens social au niveau du secteur associatif</li> <li>- Une augmentation de l'individualisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser de nouvelles formes de structurations territoriales et thématiques</li> <li>- <b><i>Décloisonner les activités et les territoires aux niveaux politique, associatif et économique</i></b></li> <li>- Développer les relations inter EPCI au niveau du Parc ou des Pays</li> <li>- Développer de nouveaux niveaux de structuration pour le secteur associatif</li> <li>- Donner les moyens aux associations de se structurer</li> </ul>
<b>Les jeunes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un territoire entièrement maillé par les écoles maternelles et primaires</li> <li>- La présence d'un secteur associatif tourné vers les animations en direction des jeunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une diminution de la part des moins de 25 ans dans la population totale</li> <li>- L'absence d'établissement de formation supérieure</li> <li>- Un taux de chômage touchant plus fortement les jeunes et encore plus les filles</li> <li>- Une faible implication des jeunes dans la vie locale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer et diversifier l'offre de loisirs en direction des jeunes</li> <li>- Développer et diversifier l'offre de formation et d'emploi sur le territoire en direction des jeunes</li> <li>- <b><i>Valoriser les activités traditionnelles, patrimoniales et artisanales auprès des jeunes</i></b></li> <li>- <b><i>Développer la citoyenneté active des jeunes</i></b></li> </ul>
<b>Les femmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une forte implication des femmes dans le secteur socio-culturel</li> <li>- Une augmentation de l'emploi salarié des femmes supérieure à celui des hommes</li> <li>- Des niveaux de diplôme, supérieurs pour les jeunes femmes que pour les jeunes hommes</li> <li>- L'amélioration de l'insertion professionnelle des filles avec le niveau de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un écart de salaires hommes-femmes encore très important</li> <li>- Un taux d'activité inférieur à celui des hommes</li> <li>- Un taux de précarité de l'emploi touchant plus fortement les femmes que les hommes</li> <li>- Des formations plus diversifiées pour les garçons que pour les filles</li> <li>- Des niveaux de diplôme, inférieurs pour les femmes que pour les hommes</li> <li>- La présence majoritaire de filles dans les publics suivis par les PAIO et les missions locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><i>Valoriser et développer la citoyenneté active des femmes</i></b></li> <li>- Développer et diversifier l'offre de formation et d'emploi en direction des femmes</li> <li>- Réduire les inégalités hommes-femmes</li> <li>- Réduire les contingences de la vie quotidienne, surtout en direction des femmes</li> </ul>

attention particulière à cette richesse pour l'associer à la stratégie de développement territoriale globale du Parc, en mettant ***la société civile du Parc en capacité de prendre en charge elle-même la concrétisation des objectifs de cette stratégie.***

D'une part, l'information et la sensibilisation sont une priorité. Elles doivent être valorisées afin :

- de développer les facultés d'observation et de compréhension ;
- de rendre chacun conscient de la complexité et des enjeux du territoire ;
- de donner à chacun, habitant, scolaire, touriste, décideur,... des éléments d'analyse et d'information permettant d'avoir une ***attitude de responsabilité individuelle et collective.***

D'autre part, dans un objectif de démultiplication des projets du Parc naturel régional des Vosges du Nord, il est indispensable de veiller à une meilleure appropriation du Parc et de ses objectifs par les acteurs du territoire. Dans ce sens, des efforts accrus devront être entrepris, en matière de promotion et de diffusion des valeurs et des bonnes pratiques locales. Pour ***renforcer, auprès des acteurs, le sentiment d'appartenance*** au Parc naturel régional des Vosges du Nord, l'objectif est de privilégier des actions de proximité exemplaires, susceptibles de ***démontrer concrètement et directement la réalité du classement du territoire en Parc naturel régional et Réserve Mondiale de Biosphère.***

### **3.2- Les grandes orientations de la stratégie de développement territorial globale**

Alimentée par les réflexions des différents groupes de travail mobilisés lors de la révision de la Charte du Parc puis lors de l'élaboration de dossier de candidature LEADER+, la définition des enjeux du territoire permet de dégager quatre orientations stratégiques majeures.

#### **3.2.1 La maîtrise de l'évolution du territoire et des espaces**

La maîtrise de l'évolution du territoire et des espaces doit permettre de conserver toutes les valeurs patrimoniales du Parc naturel régional des Vosges du Nord. Elle n'a pas pour objectif de figer le territoire dans sa situation actuelle ; au contraire, elle a pour ambition d'intégrer les évolutions nécessaires dans une démarche de développement durable. A cet effet, trois axes seront développés :

***1- L'observation du territoire*** afin d'alimenter les réflexions à long terme et les actions à plus court terme des collectivités locales et territoriales, en matière d'aménagement du territoire.

***2- L'ouverture du Parc à son environnement*** afin d'apporter plus de cohérence dans les politiques menées à diverses échelles géographiques, en situant mieux le Parc dans les dynamiques régionales qui le concernent (villes environnantes, massif vosgien, etc.).

**3- L'aménagement général du Parc** afin de mettre en place des dispositifs concertés de gestion à long terme des espaces (espaces naturels, résorption des conflits d'usages, gestion de la qualité des sites,...).

### **3.2.2 La protection et la valorisation durable des patrimoines naturels et culturels**

Les Vosges du Nord, classées Parc naturel régional et Réserve de biosphère, constituent un territoire patrimonial par excellence. La stratégie territoriale globale du Parc naturel régional des Vosges du Nord est de promouvoir des pratiques de gestion patrimoniale et raisonnée de ces ressources. A cet effet quatre axes seront développés :

**1- la gestion durable de la ressource en eau** : il importe de concevoir et de mener les actions relatives à l'eau dans un cadre cohérent du point de vue géographique et des acteurs ayant la compétence. Dans cet esprit, la réussite de la démarche Natura 2000 sur les cours d'eau sur grès du Parc constitue un objectif prioritaire.

**2- la gestion durable de la forêt** : la forêt représente près de 60 % de la surface totale du Parc, soit environ 72 000 ha. L'importance de ce couvert forestier marque l'espace visuel et l'identité culturelle du Parc. Il s'agit donc de renforcer la valeur de ce capital et d'agir pour faciliter une gestion de qualité.

**3- la gestion durable des espaces ouverts** : des mesures sont à prendre afin d'assurer la pérennité des espaces ouverts en maintenant leur protection dans les documents réglementaires, en menant des actions de restructuration ou d'aménagements fonciers ou en mettant en place des mesures de gestion des espaces adaptées en fonction de leur intérêt écologique et paysager.

**4- la gestion durable du patrimoine bâti** a pour objet de concourir au développement culturel des habitants et des visiteurs et au développement local. Des efforts de préservation doivent être poursuivis, d'une part en veillant à leur inscription dans le tissu local, de façon à ne pas susciter de sentiment de dépossession des habitants, et d'autre part en veillant à leur logique économique, qui requiert notamment une approche professionnelle de leur gestion.. Il s'agit également de poursuivre les efforts en direction de la qualité patrimoniale des projets de constructions nouvelles.

### **3.2.3 Le développement durable des activités économiques**

Les Vosges du Nord constituent un bassin de vie important, entouré de bassins d'emplois dynamiques. Le tissu économique du Parc est relativement dense, bien que fragile. Il importe que tous les secteurs d'activités se développent de façon harmonieuse et complémentaire. Il est indispensable qu'une nouvelle dynamique soit engagée au travers d'un soutien fort des organismes de développement, et dans le cadre des dynamiques des bassins d'emploi qui concernent le territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord. A cet effet, trois axes seront développés :

**1- garantir un espace touristique de qualité** afin que le territoire patrimonial exemplaire du Parc naturel régional des Vosges du Nord devienne un espace touristique exemplaire.

Les espaces à caractère patrimonial, constituent le support et les atouts privilégiés des activités touristiques. Ce sont les ressources essentielles de l'économie touristique des Vosges du Nord. La gestion réfléchie de l'espace touristique des Vosges du Nord, en relation permanente avec la protection et la mise en valeur du patrimoine demande :

- de veiller à une bonne insertion géographique, mais aussi socio-économique, des diverses activités touristiques dans cet espace,
- de garantir une bonne répartition de l'hébergement, des activités et des flux touristiques sur l'ensemble du territoire, de façon à en partager harmonieusement les effets économiques,
- de préserver les zones écologiques ou paysagères les plus fragiles.

**2- le soutien aux activités économiques** afin d'une part, de concilier leur développement avec la préservation des paysages, à travers une maîtrise de la répartition spatiale des activités sur le territoire et l'amélioration de la qualité des espaces d'entreprises. D'autre part, optimiser les dispositifs de soutien au tissu économique existant et à l'accueil de projets, à travers des actions locales de développement (création de conditions propices au développement) et les appuis apportés par les organismes compétents.

**3- la promotion de l'éco-développement** des activités économiques intégrant fortement les qualités environnementales des produits et des entreprises (éco-développement) et minimisant les impacts des activités économiques sur l'environnement.

### 3.2.4 La qualité de vie des habitants

A côté des ressources des patrimoines naturels et culturels du territoire, **la « richesse humaine » du territoire constitue une ressource capitale pour son avenir**. La stratégie territoriale globale du Parc est de prêter une attention particulière à cette richesse d'une part, pour en maintenir la vitalité sur le territoire et d'autre part, pour l'associer au projet du Parc. A cet effet, quatre axes seront développés :

**1- la qualité de vie des habitants** à travers le maintien et le développement des services et de l'habitat. Devant le risque croissant de déprise des services aux habitants, suite aux redéploiements des services publics, une mobilisation de tous les acteurs du Parc doit permettre de trouver les nouvelles formes d'accès aux services.

**2- le développement culturel** à travers des actions de médiation et de sensibilisation, il s'agit d'aider à donner des repères culturels, des clefs de compréhension et de lecture, et surtout de susciter l'envie de découvertes culturelles.

**3- l'information et la pédagogie** afin de développer les facultés d'observation et de compréhension, de rendre chacun conscient de la complexité et des enjeux, de donner à chacun des éléments d'analyses et d'informations permettant d'avoir une attitude de responsabilité individuelle et collective.

**4- la mobilisation des acteurs du Parc, afin de veiller à une meilleure appropriation du territoire. Il s'agit de développer des actions de proximité, susceptibles de démontrer concrètement et directement la réalité du Parc au quotidien.**

#### **4- Description de la stratégie territoriale retenue au titre du programme LEADER+**

##### **4.1- Les enjeux spécifiques devant être traités par la mise en œuvre du Programme LEADER+**

La stratégie de développement territorial globale du Parc naturel régional des Vosges du Nord présente trois principes :

- un objectif général qui est le développement durable de son territoire (cf. chapitre 5). C'est l'affirmation que le développement du Parc naturel régional des Vosges du Nord n'est pas la mise sous cloche des richesses de son territoire, ni une recherche effrénée d'un développement à tout crin. Il est à la recherche d'un modèle équilibré de développement des activités humaines, tourné vers l'avenir et responsable des richesses à transmettre aux générations futures. Cet objectif impose « l'esprit Parc », c'est-à-dire les façons selon lesquelles les acteurs du territoire s'attacheront à conduire les projets de développement ;
- quatre orientations stratégiques qui fixent les axes à développer sur le Parc naturel régional des Vosges du Nord (cf. point 3.2). Elles constituent une politique globale, appelée à s'articuler avec les politiques et actions développées par l'ensemble des acteurs territoriaux ou sectoriels ;
- enfin, des enjeux plus spécifiques que l'ensemble des acteurs du territoire souhaitent explorer en faisant ***appel à l'expérimentation et à l'exemplarité***. C'est une des vocations des Parcs naturels régionaux, reconnues par le Code Rural, mais également celle du programme LEADER+ d'essayer d'apporter des réponses nouvelles à certains enjeux qui assaillent un territoire.

La mise en œuvre du programme LEADER+ sur le territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord est appelée à apporter des réponses à des enjeux spécifiques du territoire. Il complètera, en cela, la stratégie de développement territoriale globale, telle qu'elle ressort de la nouvelle Charte du Parc.

Les enjeux territoriaux qui seront spécifiquement traités dans le cadre de la stratégie territoriale retenue au titre du programme LEADER+ sont de trois ordres :

D'une part, il s'agit de re-développer l'appropriation du territoire, par ses acteurs, de son classement en Parc naturel régional et Réserve Mondiale de Biosphère, ainsi que le ***sentiment d'appartenance au Parc, à « l'esprit Parc » et à la « Cause Parc »***. Cela passe par une nette amélioration de la conscience et de l'intelligence collectives du Parc, de ses

richesses, de son « capital territorial », de ses enjeux de développement et de l'apport tangible de son classement en Parc naturel régional et Réserve Mondiale de Biosphère.

D'autre part, il s'agit de réfléchir et de trouver, collectivement et solidairement, de nouveaux moyens pour garantir un *entretien pérenne des richesses patrimoniales du territoire*, qui constituent un véritable atout discriminant. En effet, ce « capital territorial » (patrimoine naturel, culturel, savoir-faire, ressource humaine...) doit être considéré comme un bien collectif, à la disposition de chacun d'entre nous, mais qui ne doit pas être fragilisé. L'objectif est donc de soutenir toutes les initiatives qui mettent en œuvre des mécanismes nouveaux permettant cet entretien pérenne et solidaire, qu'ils soient techniques ou financiers.

Enfin, il s'agit de *valoriser le classement en Parc naturel régional et Réserve Mondiale de Biosphère au bénéfice des activités* sur le territoire, que celles-ci soient mises en œuvre par les habitants, les associations, les entreprises ou les collectivités locales du Parc. Ce classement doit se traduire dans les projets par des qualités de durabilité, notamment à travers les quatre valeurs suivantes :

- la préservation des ressources du « capital territorial » ;
- le décloisonnement et la mise en réseau des acteurs ;
- la solidarité avec les publics en difficulté et les relations inter-générationnelles ;
- le ré-équilibre public privé dans la prise en charge des problématiques sociétales.

L'objectif est donc, à travers la mise en œuvre du programme LEADER+, d'accompagner et de soutenir spécifiquement les projets qui mettent en œuvre ses valeurs, sous tendues par le classement en Parc naturel régional et Réserve Mondiale de Biosphère, ou qui se réclament d'elles.

#### **4.2- Le choix d'un thème fédérateur**

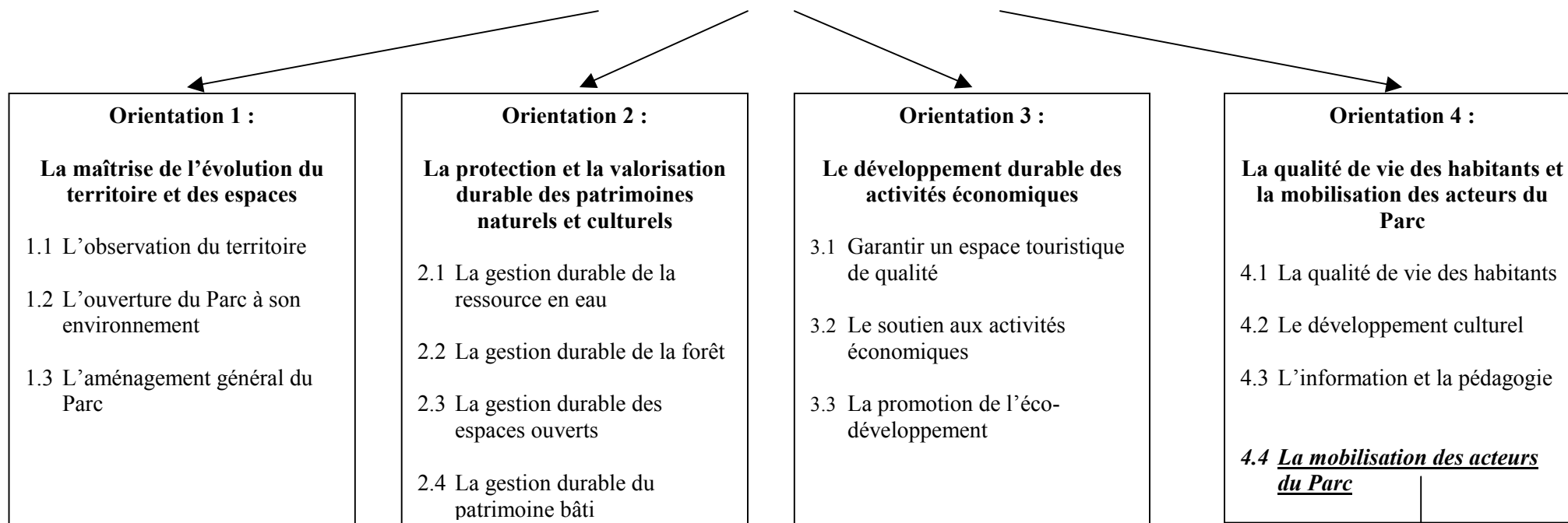
A travers sa stratégie de développement territoriale globale, le Parc naturel régional des Vosges du Nord se fixe comme objectif le développement durable de son territoire. Or, le développement durable reste à inventer et à concrétiser. La stratégie globale se veut exemplaire en totalité ; **la thématique spécifique de « la mobilisation des acteurs du Parc »**, précisément repérée lors de la phase de mobilisation des acteurs privés et publics, doit cependant être mise en exergue.

Il s'agit, in fine, de mobiliser les esprits et les énergies sur ce territoire, d'en faire une « cause », autour d'une de ses spécificités majeures, à savoir son classement en Parc naturel régional et Réserve Mondiale de Biosphère. L'objectif est d'être en capacité de faire de ces classements de véritables atouts pour « l'accueil de nouveaux acteurs locaux et d'entreprises ». Aujourd'hui encore, ils ont trop tendance à être perçus comme des handicaps ou des freins aux initiatives privées.

Cette thématique de « la mobilisation des acteurs du Parc », que souhaitent aborder les acteurs du territoire dans le cadre du programme LEADER+, s'appuie en amont sur des projets et des politiques classiques proposés par ailleurs, dans le cadre d'autres

# Stratégie de développement territoriale globale du Parc naturel régional des Vosges du Nord

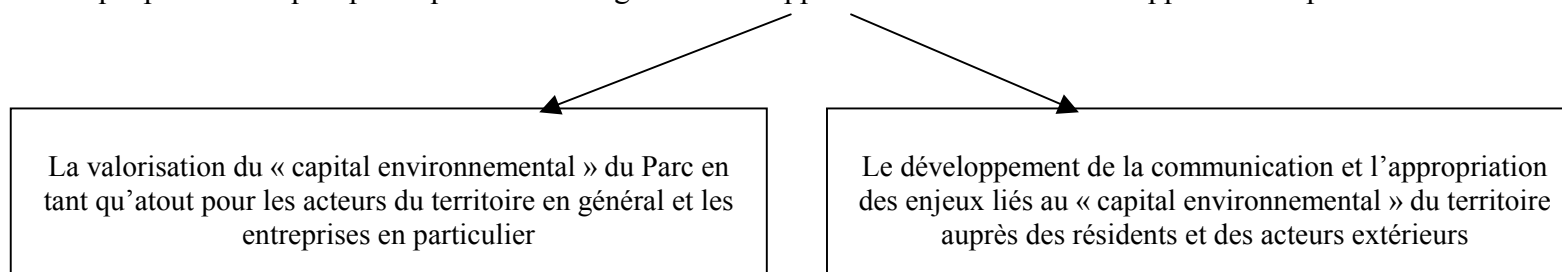
## Le développement durable de son territoire



## Stratégie territoriale retenue au titre du programme LEADER+

### « La mobilisation des acteurs du Parc »

en tant que problématique spécifique de la stratégie de développement dont la résolution appelle à l'expérimentation et l'exemplarité



## L'accueil de nouveaux acteurs locaux et d'entreprises Thématique LEADER+

programmes publics, en application de la Charte du Parc. La mise en œuvre de cette thématique s'adressera tant aux acteurs actuels du territoire (habitants, associations, entreprises, collectivités locales...) qu'aux acteurs extérieurs désireux de venir s'y impliquer (touristes, visiteurs, entreprises...).

Compte tenu de ces objectifs généraux, il est apparu aux acteurs publics et privés associés à l'élaboration de la candidature au programme LEADER+ qu'en définitive, il s'agissait de ***travailler à l'enrichissement de la « ressource humaine » du territoire***, c'est-à-dire : ses acteurs présents, futurs, actuels, occasionnels ou potentiels, dans l'espoir de susciter des volontés nouvelles de s'impliquer dans la résolution des enjeux de ce territoire.

Ces objectifs sont ambitieux et ne doivent pas reposer sur la seule responsabilité des collectivités locales et du SYCOPARC. La réussite de leur mise en œuvre est conditionnée par l'implication forte de tous les partenaires. C'est pourquoi l'accent sera mis sur la nécessité de mener sur le Parc des actions exemplaires en ce qui concerne la qualité et la valorisation d'expériences. Dans cet esprit, ***le programme LEADER+ est appelé à concentrer ses moyens sur des projets pilotes et exemplaires, démonstratifs de nouvelles méthodes de concrétisation du développement durable et solidaire sur le territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord.***

Ainsi, parmi les axes de la stratégie de développement territoriale globale, le Parc naturel régional des Vosges du Nord souhaite aborder, à travers le programme LEADER+ et sa ***thématique « Accueil de nouveaux acteurs et d'entreprises »***, le ***thème fédérateur de « La mobilisation des acteurs du Parc »***.

#### **4.3- Présentation de la stratégie territoriale**

Afin de répondre aux enjeux et atteindre les objectifs liés au thème fédérateur de « la mobilisation des acteurs du Parc », il est proposé d'organiser la stratégie territoriale retenue au titre du programme LEADER+ autour de trois axes, déclinés chacun en deux mesures.

##### **AXE A : Renforcer la conscience collective du territoire**

Une ***approche réellement prospective, intégrée et participative*** dans la définition des enjeux du territoire doit être mise en place, afin d'y apporter des réponses réellement efficaces. L'expérimentation de ***techniques innovantes de médiation*** de ses enjeux et d'évaluation des réponses apportées au-delà des seules approches quantitatives devra être soutenue.

##### ***☞ Parfaire la connaissance des enjeux du territoire***

La maîtrise de l'évolution du territoire et de ses enjeux relève aussi bien des collectivités territoriales que de la société civile. Seule une réflexion approfondie, une approche globale et la prise en compte des intérêts du long terme, permettront d'opérer des choix judicieux. La démarche des acteurs du territoire devra être guidée par la recherche des équilibres essentiels dans le cadre d'une concertation permanente. ***La connaissance***

***des enjeux du territoire a pour ambition d'intégrer et d'anticiper les évolutions nécessaires dans une démarche de développement durable.***

Cette ouverture du Parc vers son environnement aura quatre objectifs :

- faciliter une vision prospective et participative du territoire ;
- parfaire la connaissance fine des enjeux du territoire Parc, notamment au regard des enjeux du développement durable ;
- contribuer à développer des protocoles d'intervention, trouver les bonnes échelles de travail sur certains enjeux prioritaires de développement, dont l'approche exige de dépasser les limites territoriales classiques et les champs de compétence de chacun ;
- qualifier économiquement la valeur patrimoniale du territoire, afin d'essayer de traduire économiquement cette valeur, globalement ou à l'échelle de l'entreprise.

Dans ce cadre, ***les champs de l'économétrie et de l'innovation territoriale seront plus particulièrement développés.***

L'utilisation des techniques scientifiques de l'économétrie permet de mesurer la plus-value, dans les activités économiques, du « capital territorial ». Il s'agit de voir comment le « capital territorial » peut se traduire concrètement en terme d'avantage concurrentiel pour le territoire ou pour une entreprise, en lui donnant une valeur marchande. Ce travail d'analyse permettra de ***recenser les enjeux et les potentialités de développement liés aux spécificités du territoire.***

Ce travail se fera en partenariat avec le BETA (Bureau d'Economie Théorique et Appliquée), laboratoire de recherche de l'Université Louis Pasteur de Strasbourg. Le BETA couvre un large éventail d'activités, il développe des thématiques spécifiques, souvent issues du rapprochement fructueux des démarches dites « théoriques » et « appliquées », comme l'économie de l'innovation, l'évaluation des actifs environnementaux ou l'étude de la relation formation-emploi. Ainsi, il a pu développer des outils et des approches spécifiques au cours des dernières années pour devenir de véritables compétences collectives : techniques d'économétrie, méthodes d'évaluation et de prospective...

### ***🔗 Mieux partager la connaissance des enjeux du territoire***

L'information et la sensibilisation des habitants, des acteurs économiques, des visiteurs sont primordiales pour ***inciter tous les acteurs à s'investir sur des enjeux recensés et des objectifs d'intervention prioritaires.*** Il s'agit d'apporter plus de cohérence dans les politiques menées à diverses échelles géographiques, en situant mieux le Parc naturel régional des Vosges du Nord dans les dynamiques qui le concernent. Il convient de mettre en place des dispositifs concertés de gestion à long terme des enjeux du territoire, afin de démultiplier la mise en oeuvre de la stratégie territoriale du Parc naturel régional des Vosges du Nord.

Les acteurs du territoire mettront en place, pour chacun des enjeux liés au « capital environnemental » du territoire, des outils de communication et un programme cohérent d'information et de sensibilisation. A cet effet, ils pourront s'appuyer sur divers outils et

actions, en fonction des thèmes et des cibles et en particulier :

- les animations, soirées d'informations, conférences, expositions, séminaires, forum ...
- les supports de sensibilisation (plaquette, affiche, dépliant, livret-guide, NTIC...);
- les médias : émission de télévisions et de radios locales, presse quotidienne locale, Chats Internet ;
- l'organisation d'actions de formation, de sensibilisation, de rencontres ;
- les produits de découverte destinés aux visiteurs du Parc : stages nature dans le cadre des Gîtes Panda ou des Hôtels au Naturel, par ex....

Pour mener à bien ces actions, *des partenariats forts devront être mis en œuvre* entre les acteurs professionnels, associatifs, ou institutionnels du territoire du Parc, dont l'émergence reste une priorité et doit être soutenue, afin de mener des actions de sensibilisation et de découverte, de façon conjointe et dans le cadre de programmes cohérents et concertés.

Ce partenariat local devra permettre d'agir *en priorité vers les publics jeunes et scolaires*. Avec les écoles du Parc, l'objectif sera de lier étroitement l'initiation aux patrimoines naturels et culturels avec le milieu local et ses enjeux de développement. La démarche qui sera suivie (connaissance – réflexion - action) visera :

- à la découverte et à l'interprétation (approche terrain) ;
- à aborder les concepts de développement durable, et de solidarité ;
- à mettre en œuvre des projets à l'échelle du territoire sur la base du principe : « penser global, agir local ».

Ces actions viseront plus particulièrement les collèges et les lycées du territoire, de façon à impliquer davantage les adolescents aux enjeux du Parc naturel régional des Vosges du Nord. Il conviendra d'une part de favoriser la mise en réseau des établissements, par exemple, en créant des outils de communication et d'échanges entre eux ; et d'autre part, de *soutenir les démarches des établissements dans le domaine de l'éco-citoyenneté*.

**AXE B : Accompagner et soutenir plus spécifiquement les projets qui mettent en œuvre les valeurs sous tendues par le classement en Parc naturel régional et Réserve Mondiale de Biosphère**

D'une manière générale le projet de candidature du Parc naturel régional des Vosges du Nord au programme LEADER+ témoigne de *l'appropriation de ces classements en Parc naturel régional et Réserve Mondiale de Biosphère*. Il s'agit donc d'accompagner et de soutenir les porteurs de projets qui témoignent, eux aussi, de cette appropriation.

**☞ *Soutenir les initiatives qualifiant le classement du territoire en Parc naturel régional et Réserve Mondiale de Biosphère***

L'analyse des entreprises présentes sur le Parc naturel régional des Vosges du Nord montre que c'est essentiellement à partir de la valorisation du « capital territorial » et des

ressources locales que l'activité économique peut se maintenir et se développer. Le développement des activités devra s'appuyer sur **des actions, essentiellement collectives**, et vers les acteurs intervenant à différents stades du cycle de vie d'un produit (de la gestion de la ressource jusqu'à la mise sur le marché du produit).

Le territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord possède des savoir-faire traditionnels qui sont favorables à de nouvelles stratégies de développement basées sur la **performance territoriale et environnementale**. Le respect de l'environnement doit devenir une priorité pour les entreprises, dont le développement repose sur celui des ressources naturelles. Cet aspect ne pourra être économiquement traité que s'il est placé dans une **démarche de management territorial et environnemental visant la qualité des produits**.

Il s'agira d'apporter un soutien spécifique à des projets d'éco-développement, durables et solidaires qui, par leur actions sur le Parc naturel régional des Vosges du Nord, participent pleinement à qualifier le « capital territorial ». Les actions soutenues devront apporter de la valeur ajoutée aux ressources environnementales et patrimoniales utilisées, et devront **contribuer à la vitalité économique du territoire et être créatrices d'emploi**.

De plus, tout projet devra passer sous le filtre du développement durable. C'est ce principe qui fonde, pour partie, le caractère pilote de notre stratégie territoriale (cf. chapitre 5). En effet, le Parc naturel régional des Vosges du Nord est un espace privilégié pour **promouvoir le développement durable**.

Les projets soutenus devront témoigner de l'appropriation des classements du territoire en Parc naturel régional et Réserve Mondiale de Biosphère. Cette appropriation se concrétise, dans les projets, par la **mise en œuvre des valeurs Parc** qui sont les suivantes :

- la **préservation des ressources** du « capital territorial » : soutien spécifique aux démarches de qualité, notamment la Haute Qualité Environnementale ;
- le **décloisonnement** et la mise en réseau des acteurs et de secteurs d'activités : soutien spécifique aux démarches collectives ou trans-sectorielles ;
- la **solidarité** avec les publics en difficulté ou oubliés et solidarité inter-générationnelle : soutien spécifique aux démarches solidaires et équitables
- le ré-équilibre du rapport public-privé dans la **prise en compte des problématiques sociétales** : soutien spécifique aux démarches privées citoyennes et aux projets internalisant d'avantage des réponses généralement dévolues au secteur public.

#### **🔗 Améliorer et qualifier l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets sur le territoire**

L'activité (économique, sociale, associative...) sur le territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord est relativement dense, bien que fragile. Il importe que tous les secteurs d'activité se développent de façon harmonieuse et complémentaire. Au-delà des actions de développement local, les collectivités locales ne disposent ni des savoir-faire spécifiques, ni des réseaux nécessaires à la conduite **d'une politique spécifique d'accompagnement et d'accueil des porteurs de projets**. Il est indispensable qu'une nouvelle dynamique soit engagée au travers d'un soutien fort des organismes de

développement, et dans le cadre des dynamiques des bassins d'emploi qui concernent le territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord.

***Le classement en Parc naturel régional et en Réserve de Biosphère n'est en rien contradictoire avec le développement des activités.*** Seuls des projets mal conçus, présentant des impacts négatifs sur l'environnement ou en contradiction avec les valeurs du territoire, ne sont pas souhaités. Il s'agit donc de promouvoir un accompagnement et un accueil qualitatifs. Il conviendra d'adopter ***un discours spécifique qualifiant cet accompagnement et cet accueil en fonction des enjeux et des valeurs distinctifs du territoire.*** Les actions engagées dans ce cadre devront venir en complément des mécanismes déjà existants, mais qui, pour le moment, ne permettent pas de différencier et de spécifier l'accompagnement et l'accueil réalisés sur le territoire Parc naturel régional des Vosges du Nord.

Le développement des activités sur le territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord passe par l'accompagnement des porteurs de projets, pour qu'ils intègrent le management territorial et environnemental dans leur stratégie de développement. La mise en œuvre d'une méthodologie et d'outils de situation et de programmation territoriale et environnementale permet d'aider le porteur de projet dans un premier temps à mieux se situer par rapport à son territoire, aux évolutions du marketing territorial et environnemental, puis à intégrer la valorisation du « capital territorial » dans sa stratégie de développement.

Il s'agit d'organiser un accueil spécifique et adapté qualifiant l'accompagnement sur le territoire par :

- ***l'optimisation des dispositifs d'accueil existants*** vers les filières intégrant fortement les enjeux liés au développement durable des activités ;
- ***la création de nouveaux dispositifs expérimentaux d'accompagnement*** à l'installation donnant la possibilité pour un porteur de projet de tester le territoire et une activité, avant installation définitive ;
- ***l'adaptation et la formation de la main-d'œuvre*** vers les filières à fort enjeu d'éco-développement, prioritairement en direction des jeunes et des femmes.

La ***dimension prospective*** sera également recherchée à travers la mise en œuvre telles actions. Celles-ci participent pleinement à accroître l'attractivité du territoire en direction d'entreprises, de créateurs ou d'investisseurs en argumentant et en qualifiant le territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord vis-à-vis des candidats à la création d'activité.

**AXE C : Expérimenter des mécanismes préfigurant la création d'une fondation pour le territoire Parc naturel régional des Vosges du Nord**

#### ***↳ Expérimenter des mécanismes d'éco-marketing***

Le "capital territorial" du Parc naturel régional des Vosges du Nord est un bien collectif, à la disposition de chacun d'entre nous, mais qui reste fragile surtout en cas

d'utilisation excessive, unipersonnelle et irraisonnée. La nature est un milieu qui a ses règles d'équilibre ; il convient de savoir protéger cet environnement de qualité, afin de ne dilapider ce capital si précieux. Sa préservation, son entretien et sa valorisation ne sont pas uniquement l'affaire de spécialistes ou de passionnés. Les coûts liés à sa pérennisation ne doivent plus uniquement être supportés par les collectivités locales et dépendre de sources de financement publiques.

Il convient de dégager ***une prise de conscience collective***, dans laquelle résidents et visiteurs, mondes économique et associatif, sphères publique et privée s'engagent, à la mesure de leurs moyens, à mettre en œuvre ***des stratégies originales de gestion durable et solidaire du patrimoine environnemental***.

Il s'agit, d'une part, d'***aider les acteurs impliqués dans la valorisation du « capital territorial »*** du Parc naturel régional des Vosges du Nord, à se prévaloir du classement du territoire en Parc naturel régional et en Réserve Mondiale de Biosphère, dès lors qu'ils mettent en œuvre des projets et des démarches qualifiant ces classements.

Il s'agit, d'autre part, d'***expérimenter des mécanismes de contribution financière volontaires*** à des projets de valorisation pérenne du "capital territorial", exprimant une appropriation collective, responsable et solidaire des enjeux de développement liés au territoire et à la "cause Parc".

Le respect de l'environnement et des patrimoines devient une priorité pour les consommateurs et les entreprises. Ces dernières développent de plus en plus des démarches marketing et de management basées sur un argumentaire environnemental et patrimonial. Elles constatent, ainsi, l'intérêt marketing qu'elles peuvent retirer en jouant la carte « territoire de qualité ». Il convient de soutenir et de ***valoriser les entreprises citoyennes participant pleinement à la protection et à la valorisation du « capital territorial »*** qui sont, généralement, pris en charge par les collectivités et les associations locales. Cette recherche de synergie et de décloisonnement des acteurs permet ainsi de concilier la préservation du patrimoine environnemental, le développement des activités économiques et la satisfaction des consommateurs- éco-citoyens. Il s'agit de ***faire converger des actions de qualité pour donner à l'ensemble du territoire une force économique, sociale et environnementale***.

Cette stratégie demande que soient définis ***de nouveaux leviers financiers participatifs et volontaristes*** ne faisant plus systématiquement appel aux contributions publiques. Les techniques d'éco-marketing doivent être expérimentées dans un souci de décloisonnement des acteurs et des secteurs d'activités. L'implication et le volontariat de ces acteurs (industriels, artisans, commerçants, restaurateurs, visiteurs, résidents...) dans la valorisation pérenne du « capital territorial » doit être concrète. Des ***mécanismes de « retour sur capital territorial »*** de type mécénat, visitor payback, contribution volontaire, redevance marque... doivent être expérimentés ; la manne financière issue de ces opérations d'éco-marketing devant être réaffectée à des projets d'entretien pérenne du « capital territorial », symbolisant « la cause Parc » et reflétant « l'esprit Parc ».

Les actions menées, source de qualité et d'exemplarité, doivent souligner l'intérêt que ceux qui y adhèrent portent à la préservation de l'environnement, du patrimoine et du

cadre de vie sur le Parc naturel régional des Vosges du Nord. En décidant de soutenir de telles actions, sur un territoire classé Réserve Mondiale de Biosphère, les partenaires et les bénéficiaires, (également acteurs) participent à leur échelle au respect des équilibres sociaux et environnementaux planétaires, permettant ainsi une application concrète de la notion : « Penser global, agir local ».

### ***🔗 Soutenir la constitution d'un réseau des acteurs du Parc naturel régional des Vosges du Nord***

La mise en place d'un ***réseau territorial de concertation et d'échange*** relève d'une volonté et d'un accord entre les différents acteurs organisés pour construire un ***mode de gouvernance du territoire qui associe pleinement la société civile***.

Les modalités de création d'un tel réseau ne peuvent être le fruit d'une décision unilatérale, pour cela il conviendra d'organiser en amont une information très large de la population, des débats publics de proximité permettant aux acteurs intéressés d'apprécier et d'intégrer la démarche engagée. Il importera aussi de tenir compte des lieux et des formes de mobilisation et d'organisation qui participent déjà à la dynamique de développement du territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord.

L'ambition est de mobiliser les acteurs intéressés par les enjeux de leur territoire, que ceux-ci souhaitent agir pour son développement ou souhaitent simplement être informés de ses activités. Il s'agit d'être capable de ***mobiliser les personnes ayant une capacité à formuler des propositions, à identifier et mobiliser des compétences au service des projets et à être un relais d'information à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire***. Il convient de mobiliser les acteurs du territoire, afin de les faire se rencontrer et de les inciter à travailler ensemble, à l'échelle du territoire, en dépassant les visions et les réflexes individualistes, corporatistes, ou locaux. Chaque personne doit trouver les moyens de s'investir pour le territoire à hauteur de ses moyens.

Ce réseau des acteurs du Parc (qui peut être un réseau des réseaux) ne devra pas se réduire à un outil par lequel la société civile va donner son avis. Il devra consister en un système d'organisation, un espace de travail avec des débats nécessairement contradictoires, pour forger un regard partagé sur les enjeux et les potentialités de développement du territoire Parc naturel régional des Vosges du Nord. L'objectif est donc de ***faire de ce territoire une cause commune*** pour construire ensemble une ambition commune et pour élaborer et pérenniser une stratégie commune de développement. C'est en son sein que devront se formuler des propositions, se mettre en place des modalités de soutien, de suivi et d'évaluations des actions engagées sur le territoire. Pour cela divers outils seront expérimentés : informations, échanges, événements, soutiens et souscription, appels à projet sur les enjeux du territoire, facilités d'action, communication sur les actions réalisées...

Enfin, une réflexion et des propositions très en amont devront être engagées sur les modalités techniques et juridiques de création, de fonctionnement, d'autonomie et de pérennisation d'une telle structure. Il s'agira d'explorer les diverses possibilités offertes, et plus particulièrement celle de création d'une Fondation.

## 5- Démonstration du caractère pilote de la stratégie territoriale du Parc naturel régional des Vosges du Nord

### 5.1- La promotion du développement durable

L'objectif général retenu par l'ensemble des acteurs du Parc naturel régional des Vosges du Nord est le développement durable de son territoire. Territoire patrimonial, le Parc naturel régional des Vosges du Nord est un espace privilégié pour promouvoir le développement durable.

Conceptualisé au cours du dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle, le développement durable a été défini, lors de la Conférence de Rio en 1992, comme *un mode de développement « répondant aux besoins des générations actuelles, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »*.

Loin d'être normative, la recherche d'un développement durable s'appuiera sur trois principes d'action, autour desquels le programme LEADER+ s'articulera :

- la compatibilité des projets avec l'environnement ;
- la recherche permanente de la qualité ;
- la dimension sociale des projets.

#### 5.1.1 La compatibilité avec l'environnement

Les richesses patrimoniales (naturelles et culturelles) constituent le véritable capital économique du Parc naturel régional des Vosges du Nord. Sa valorisation est inscrite dans l'histoire des grandes industries, qui s'y sont implantées. Elle transcende aussi les grands projets d'avenir (thermalisme, géothermie, tourisme).

Pour mieux *préserver ce « capital territorial »*, il est nécessaire :

- d'inscrire les projets dans une *vision du long terme*, en développant l'observation du territoire et les outils de planification ;
- de développer l'expertise et la connaissance des impacts existants et potentiels des activités sur l'environnement ;
- de rechercher, pour chaque projet, le *moindre impact environnemental* ;
- et enfin, de *décloisonner les acteurs*, à travers une approche pluridisciplinaire, pour rendre chacun conscient des effets de ses choix sur son environnement et lui permettre d'agir en connaissance de cause.

### 5.1.2 La recherche permanente de la qualité

Le projet LEADER+ du Parc naturel régional des Vosges du Nord est, par nature, d'essence qualitative.

Au-delà de leur qualité environnementale, il importe de concevoir des projets, dont on aura vérifié :

- la **cohérence** avec d'autres projets voisins ;
- la **pertinence** de l'échelle territoriale où ils sont menés, quitte à imaginer des coopérations territoriales nouvelles ;
- qu'ils ne sont pas en rupture avec les caractères, qui fondent les **spécificités du Parc** naturel régional des Vosges du Nord, afin d'éviter le risque de banalisation de son identité, les solutions toutes faites et schématiques ;
- la logique financière, dans un souci d'**utilisation parcimonieuse de l'argent public**.

Cette recherche permanente de la qualité sera démultipliée à travers des dispositifs incitatifs et contractuels (Charte de qualité, marque Parc, par ex.), car elle n'a de sens que reprise par les acteurs du territoire ; dans cet esprit, des mécanismes financiers bonifiant la qualité seront expérimentés. Elle sera au cœur des actions de communication territoriale du Parc naturel régional des Vosges du Nord.

### 5.1.3 La dimension sociale du projet LEADER+

Le projet LEADER+ du Parc naturel régional des Vosges du Nord place **la ressource humaine de son territoire au cœur de ses préoccupations**. Composante essentielle du concept de développement durable, cette dimension sociale du projet LEADER+ se traduira par :

- le souci permanent de répondre aux besoins des porteurs de projet du Parc. L'attractivité des Vosges du Nord, pour les habitants comme pour les entreprises, nécessite le maintien d'une bonne **qualité de l'accueil et des services offerts aux porteurs de projets**. Le renforcement du développement local et de la coopération intercommunale favorisera, à la bonne échelle d'intervention, la conception et la gestion des services ;
- la volonté de développer la **participation des habitants à la définition des projets**, qui les concernent directement. Des efforts d'information et de pédagogie devront accompagner les projets, de façon à rendre les habitants et les visiteurs du Parc naturel régional des Vosges du Nord plus conscients des enjeux d'intérêt général ;
- la conception de projets, **en direction de publics marginalisés ou négligés** (jeunes, femmes, personnes handicapées, personnes en difficultés d'insertion, etc.), pour un mode de développement plus solidaire.

## 5.2- Le développement du principe de gouvernance

A travers le programme LEADER+ le territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord souhaite :

- mieux connaître les caractéristiques et l'évolution de son territoire ;
- s'attacher à détecter les enjeux de son territoire ;
- ***mutualiser et concentrer les moyens*** (humains, techniques et financiers) dont il dispose sur un petit nombre d'opérations exemplaires ayant vertu d'entraînement ;
- aider concrètement les initiatives de développement durable localisées sur son territoire ;
- avoir un ***rôle d'intermédiaire et de catalyseur des initiatives et des compétences*** de chacun ;
- ***renforcer le lien social*** ;
- être le ***médiateur entre la sphère publique et la société civile***.

Il s'agira de s'attacher prioritairement à soutenir :

- des actions de petites tailles qui n'ont généralement pas accès aux politiques publiques « classiques » ;
- des initiatives de proximité qui contribuent à reconstruire les liens sociaux ;
- des projets qui apportent des réponses nouvelles à des problèmes peu ou pas pris en charge par les politiques publiques ;
- des démarches propres à ***créer ou à structurer des réseaux, à professionnaliser les acteurs et à pérenniser les actions***.

En soutenant des initiatives de développement durable et de nouvelles formes de solidarité, le Parc naturel régional des Vosges du Nord entend parier sur la ***capacité des groupes et des individus à devenir acteurs de leur territoire et de son développement***. Il s'agit essentiellement de soutenir les démarches citoyennes et de favoriser l'émergence d'une gouvernance locale.

Le programme LEADER+ permettra d'encourager le déploiement de ***mécanismes de concertation***, afin d'assurer une meilleure adéquation entre la mise en œuvre des politiques publiques et l'expression des priorités locales. Le programme LEADER+ sera l'occasion d'aborder les enjeux de la gouvernance ainsi que des nouvelles coopérations entre les acteurs pour optimiser l'impact de cette recomposition territoriale.

Ce choix met en évidence l'***implication conjointe des acteurs publics et privés*** du territoire dans un espace de responsabilité et de projet. La concertation des acteurs locaux participe pleinement à la création du projet de territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord. Ce ne sera qu'en disposant d'une bonne gouvernance et d'un véritable management local, que notre territoire sera réactif aux besoins des entreprises, des associations, des habitants. Il sera alors plus apte à relever le défi de sa recomposition.

Il s'agira de savoir comment le territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord peut ***renforcer la prise en compte des aspirations des acteurs locaux***. Dans une perspective de gestion démocratique accrue de son territoire, le Parc naturel régional des Vosges du Nord doit rechercher de ***nouvelles formes de participation à la vie locale***,

*notamment des expériences de démocratie et de solidarité de proximité* (exemples : instances de dialogue, de concertation, d'accompagnement, d'information, de communication...).

Les préoccupations économiques, environnementales et sociales sont au cœur de solutions alternatives de gouvernance. LEADER+ s'attachera alors à favoriser des processus de concertation associant acteurs économiques et citoyens dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement du Parc naturel régional des Vosges du Nord. Parmi ces processus de concertation, la *prospective participative du territoire* doit être un outil central pour la définition et la mise en œuvre des actions concourant à la réalisation de la stratégie territoriale. Cette démarche prospective permet d'associer l'ensemble des acteurs du développement dans une réflexion stratégique commune visant à mettre en œuvre des dynamiques territoriales pérennes.

### **5.3- La pérennisation par la création d'une fondation**

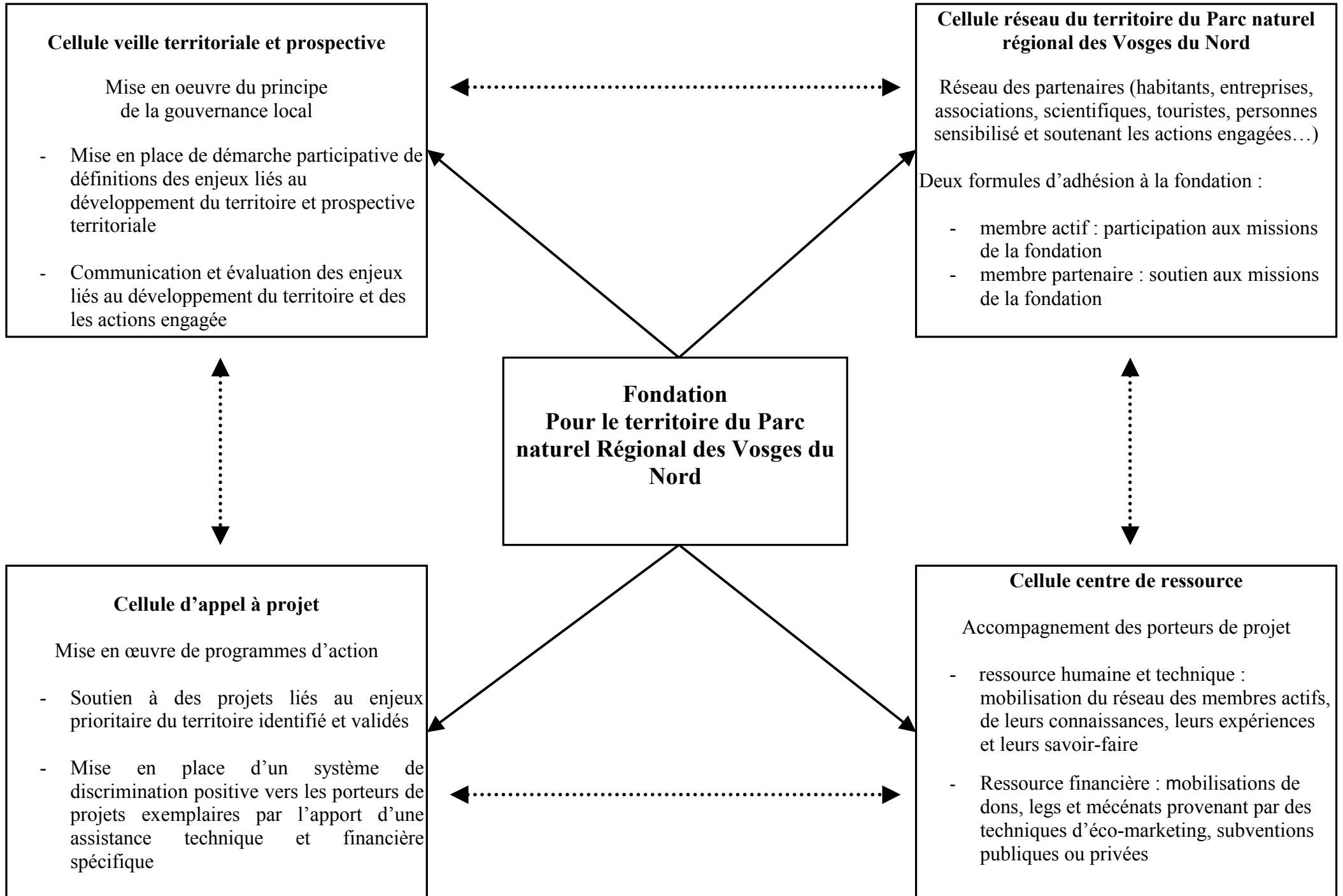
#### **5.3.1 Genèse et intérêt d'une fondation**

« Le principe est de nous attacher à détecter les problèmes nouveaux en concentrant les moyens dont nous disposons, sur un petit nombre d'opérations exemplaires ayant vertu d'entraînement. » Ainsi Pierre MASSE, premier président de la Fondation de France, projetait-il cette institution en 1970.

Depuis cette date, la pratique du mécénat, jusqu'alors peu reconnue en France, et la création de fondations se sont développés. La notion de fondation vient de l'ambition commune, d'hommes et de femmes, de *créer un organisme privé et indépendant qui favorisera l'émergence et la concrétisation de projets* à caractère philanthropique, éducatif, environnemental, social, culturel... Son ambition est d'aider concrètement les initiatives d'altruisme et de générosité émanant de toutes parts en direction d'une cause. Toute fondation décide de faire d'un enjeu spécifique « sa cause ». Celle-ci fonde sa création, son existence et sa légitimité d'action. Cette cause peut être thématique et ou spatialisée.

Le terme de fondation désigne l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident l'affectation irrévocable de biens, de droits ou de ressources à la réalisation d'une cause et à but non lucratif. La fondation se distingue de l'association par le fait qu'elle ne résulte pas du concours de volonté de plusieurs personnes pour œuvrer ensemble, mais de l'engagement unilatéral et irrévocable du ou des fondateurs. Il en découle que l'association peut prendre fin par la volonté de ses membres alors que la pérennité de la fondation échappe à la volonté du ou des fondateurs.

Une fondation peut être reconnue d'utilité publique, après avis du Conseil d'Etat, par un décret interministériel. Elle devient alors un *organisme voué à la perpétuité*. De plus cette reconnaissance lui permet de recevoir des subventions publiques ou privées, des dons et legs, de faire appel à la générosité publique, d'organiser des manifestations relatives à ses objets, de vendre des produits liés à son objet...



### 5.3.2 Création d'une fondation pour le territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord.

A travers la mise en œuvre de la stratégie de « la mobilisation des acteurs du Parc » dans le cadre du programme LEADER+, il s'agit de concevoir, à terme, *l'entité capable de jouer un rôle d'intermédiaire et de catalyseur des générosités et de l'intérêt général*. Véritable médiateur entre la sphère publique et le secteur privé, la fondation découle d'un double principe d'autonomie et de participation. Elle joue le *rôle de médiateur et d'impulsion* entre d'une part, les intentions solidaires et généreuses de ses membres, des particuliers comme des entreprises et d'autre part les besoins et les attentes du territoire face à ses enjeux, ses menaces et ses potentialités.

Le travail de réflexion lors de l'élaboration de la candidature au programme LEADER+, la mise en œuvre du programme de développement, et le rôle confié au Comité de Programmation du GAL du Parc naturel régional des Vosges du Nord participe à cette ambition. La création d'une fondation pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord, doit à terme *prendre le relais et pérenniser les synergies et les actions engagées dans le cadre du programme LEADER+*. Elle doit contribuer par son action et avec ses ressources (humaines, techniques et financières) à la mobilisation des acteurs du Parc et à la valorisation du capital environnemental de ce territoire d'exception.

Cette fondation serait au service des particuliers (résidents, associatifs, visiteurs) et des entreprises, elle les aiderait à réaliser *des actions de mécénat*. Les personnes physique ou morale ont ainsi la possibilité d'agir en faveur d'une cause qui leur tient à cœur. A travers un don, une donation, un legs, ou bien à travers *le partage et la mutualisation de leurs compétences et savoir-faire*, elles peuvent s'associer ou participer pleinement à la mise en œuvre d'actions de leur choix.

*Un réseau d'acteurs* (membre actif ou partenaires) fondé sur une forte implication des entreprises, locales ou extérieures au territoire, constituerait la base de cette fondation. En effet, les entreprises sont au cœur de la vie économique d'un territoire, elles sont également un *facteur de développement et de cohésion sociale*.

Etablir des échanges avec les acteurs extérieurs à la sphère économique (associations, scientifiques, artistes...) est un moyen efficace de mettre en exergue les enjeux de développement d'un territoire et de formuler des propositions aptes à répondre aux préoccupations et aux attentes sans cesse croissantes des habitants, consommateurs ou salariés. Ce partenariat et ce *rôle de veille* doit s'envisager sous l'angle de la définition d'une stratégie adaptée aux enjeux et aux besoins du territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord dans une perspective d'*appels à projets*, et d'action sur le long terme.

## 6- Présentation du Plan de développement

Cf. fiches actions pages suivantes

# Fiche Action LEADER + N° 1

**INTITULE :** Parfaire la connaissance des enjeux du territoire

**Objectif et rapport à la stratégie de développement :**

Territoire d'excellence patrimoniale, confirmée par son classement en Parc Naturel Régional et en Réserve Mondiale de Biosphère, le Parc naturel régional des Vosges du Nord dispose d'un "capital territorial" d'exception, mais encore insuffisamment valorisé économiquement. Il s'agit donc, à travers les méthodes de l'économétrie, de développer une approche réellement prospective, intégrée et participative des enjeux liés à ce "capital territorial". Elle a pour ambition d'intégrer et d'anticiper les évolutions socio-économiques du territoire, et de formuler des protocoles d'intervention souhaitables dans une démarche de développement durable. Il s'agit de qualifier économiquement la valeur patrimoniale du territoire, pour essayer de traduire économiquement cette valeur, globalement ou à l'échelle de l'entreprise.

**Description (modalités d'intervention, investissements et opérations éligibles) :**

Le partenariat engagé entre le SYCOPARC et le laboratoire de recherche en économie du BETA (Université Louis PASTEUR de Strasbourg) constituera le cœur de cette démarche basée sur l'utilisation des techniques scientifiques de l'économétrie et de l'innovation territoriale. Les compétences issues de ce partenariat permettront de réaliser des travaux de recherche et de prospective : inventaires, diagnostics, enquêtes, constructions et exploitations de bases de données, formulation de protocoles, évaluations... Ce travail de recherche sera renforcé et complété par des actions de sensibilisation et de formation à ces méthodes et techniques en direction des acteurs du territoire (entreprises, chambres consulaires, associations environnementales, établissements d'enseignement, EPCI, Pays...), afin de décloisonner acteurs et secteurs d'activité et de pérenniser et systématiser cette démarche sur le territoire.

**Bénéficiaires :**

	Evaluation du nombre :	10
	Types (préciser statuts) :	PNR, EPCI, Chambres consulaires, syndicats professionnels...
Coordonnées du service ou de la structure chargé de la mise en œuvre de la mesure :		Partenariat SYCOPARC - BETA

**Indications sur le montage financier :**

Estimations retenues (coût unitaire X nb opérations) :	30 000 € x 10
Taux d'intervention :	50%
Régimes d'aides concernant cette mesure :	CPER volet territorial, FDPNR, Crédits Massif...

**Critères de suivi de la sous-mesure :**

Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés
de réalisation	Nombre d'opérations soutenues	10
de résultats	Nombre de protocoles d'intervention formulés	10
	Nombre d'acteurs sensibilisés ou formés	100

**Eléments concernant le caractère durable et transférable de l'action :**

Cette action propose une approche participative multipartenariale et multisectorielle répondant au triple enjeu de la promotion de la gouvernance, du développement durable et de la pérennisation de la démarche. Sa transférabilité vers d'autres territoires n'en est alors que plus évidente

## Plan de financement

Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
300 000	150 000	135 000	15 000

Chiffres en euros

## Fiche Action LEADER + N° 2

**INTITULE :** **Mieux partager la connaissance des enjeux du territoire**

**Objectif et rapport à la stratégie de développement :**

Soutenir les démarches visant à faire partager les enjeux liés au "capital environnemental" du territoire, de façon à améliorer "l'intelligence collective" est un préalable indispensable au développement durable et solidaire du Parc naturel régional des Vosges du Nord. Il s'agit de renouveler et d'optimiser les concepts de découverte et de sensibilisation, afin de redéfinir une conscience collective et un "Esprit Parc". Il convient de mettre en place des dispositifs d'information et de sensibilisation concertés, transversaux et multipartenariaux préalables à une mise en oeuvre pérenne des protocoles d'intervention prédéfinis. Les publics jeunes et scolaires seront à la fois des cibles privilégiées à sensibiliser, mais également des vecteurs d'information et de sensibilisation auprès du grand public.

**Description (modalités d'intervention, investissements et opérations éligibles) :**

Les acteurs du territoire mettront en oeuvre, pour chacun des enjeux liés au "capital environnemental" du territoire, des outils expérimentaux de communication et une programmation cohérente et concertée d'information et de sensibilisation. Ces interventions pourront se concrétiser par :

- des événements : cycles de conférences, séminaires, forums, conventions...
- des lieux de débat territorial : émissions et débats thématiques télévisés ou radio-diffusés, rubriques spécialisées dans la presse quotidienne locale, chats internet...
- des actions pédagogiques : université populaire du Parc, livrets-guides éducatifs, stages nature...

**Bénéficiaires :**

	Evaluation du nombre :	50
	Types (préciser statuts) :	Associations, EPCI, Etablissements d'enseignement, Syndicats professionnels, PNR...
Coordonnées du service ou de la structure chargé de la mise en oeuvre de la mesure :		SYCOPARC

**Indications sur le montage financier :**

Estimations retenues (coût unitaire X nb opérations)	10 000 € x 50
Taux d'intervention	50%
Régimes d'aides concernant cette mesure :	FDPNR, MATE, Politique régionale d'éducation à l'environnement (Région, Département, Académie, DIREN), Politique de développement local des Régions et Départements...

**Critères de suivi de la sous-mesure :**

Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés
de réalisation	Nombre d'opérations soutenues	50
de résultats	Nombre de partenaires impliqués	100
	Nombre de réseaux formalisés	5

**Eléments concernant le caractère durable et transférable de l'action :**

L'émergence d'une "conscience collective", surtout auprès des jeunes, garantira la durabilité de l'action, renforcera la cohésion des acteurs du territoire et contribuera à l'attractivité de ce dernier.

### Plan de financement

Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
500 000	250 000	200 000	50 000

*Chiffres en euros*

## Fiche Action LEADER + N° 3

**INTITULE :** Soutenir les initiatives qualifiant le classement du territoire en Parc naturel régional et en Réserve Mondiale de Biosphère

**Objectif et rapport à la stratégie de développement :**

Cette Action vise à apporter un soutien spécifique aux porteurs de projets qui par leurs actions, participent pleinement à qualifier et à s'approprier le classement du territoire en Parc naturel régional et Réserve Mondiale de Biosphère. Les actions soutenues devront apporter de la valeur ajoutée aux ressources environnementales et patrimoniales utilisées, et devront contribuer à la vitalité économique du territoire et être créatrices d'emploi. Cette appropriation doit se concrétiser, dans les projets, par la mise en œuvre des valeurs Parc : la préservation des ressources du « capital territorial », le décroisement et la mise en réseau des acteurs, la solidarité avec les publics en difficulté ou oubliés et solidarité inter-générationnelles et le ré-équilibrage du rapport public-privé dans la prise en compte des problématiques sociétales.

**Description (modalités d'intervention, investissements et opérations éligibles) :**

Même si, dans le cadre de cette action les interventions pourront se faire à destination de porteurs de projets individuels, elles tenderont à privilégier les actions collectives. Il conviendra d'agir aussi bien sur des dépenses immatérielles (ingénierie, études de faisabilité, expertises, recherche et développement, formations, aide au démarrage d'activité...) que sur des dépenses matérielles de petites dimensions (équipement, aménagement, promotion et communication ...). Il conviendra d'apporter, d'une manière générale, une "prime", à des projets mettant en œuvre, de façon exemplaire, les valeurs du Parc et plus particulièrement la valorisation de son "capital territorial".

**Bénéficiaires :**

	Evaluation du nombre :	35
	Types (préciser statuts) :	Entreprises, Syndicats professionnels, Associations, EPCI, PNR...
Coordonnées du service ou de la structure chargé de la mise en œuvre de la mesure :		SYCOPARC

**Indications sur le montage financier :**

Estimations retenues (coût unitaire X nb opérations) :	20 000 € x 35
Taux d'intervention :	50%
Régimes d'aides concernant cette mesure :	FDPNR, CPER volet territorial, Crédits massif, PRE, PRCE, convention ADIE, FRAC, FARE, ADEME...

**Critères de suivi de la sous-mesure :**

Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés
de réalisation	Nombre d'opérations soutenues	35
	Nombre d'entreprises aidées	15
de résultats	Nombre d'emplois créés ou maintenus	80
	dont jeunes et femmes	40

**Eléments concernant le caractère durable et transférable de l'action :**

Cette action propose une approche multisectorielle et durable de la valorisation du "capital environnemental" du territoire : compatibilité avec l'environnement, recherche de la qualité et d'une dimension sociale. Le soutien à des opérations collectives facilitera une meilleure transférabilité endogène, mais également vers d'autres territoires.

### Plan de financement

Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
700 000	350 000	175 000	175 000

*Chiffres en euros*

## Fiche Action LEADER + N° 4

**INTITULE :** Améliorer et qualifier l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets

**Objectif et rapport à la stratégie de développement :**

Les activités sur le Parc naturel régional des Vosges du Nord sont encore relativement denses, mais fragiles. Il importe donc de tirer le meilleur parti des capacités de développement du territoire. Il est indispensable qu'une nouvelle dynamique organise et qualifie l'accueil et l'accompagnement des porteurs. Il s'agit d'optimiser et de compléter les dispositifs d'accueil existants vers les filières intégrant fortement les enjeux liés au développement durable des activités, de soutenir la création de nouveaux dispositifs expérimentaux d'accompagnement à l'installation et de favoriser l'adaptation et la formation de la main-d'oeuvre vers les filières à fort enjeux d'éco-développement prioritairement en direction des jeunes et des femmes. Les actions favorisant la prospective et l'accueil de nouvelles activités seront également valorisées.

**Description (modalités d'intervention, investissements et opérations éligibles) :**

L'optimisation des dispositifs d'accueil existants passe par le soutien à des actions d'animation et de communication : présentation des dispositifs existants, des possibilités de développement offertes sur le territoire, présentation des acteurs ayant réussi leur installation. La création, le fonctionnement et la mise en réseau de relais locaux, ainsi que la formation de conseillers économiques territoriaux (actions de prospection, accueil, orientation, centres de ressources, bourses d'idées et d'échanges, chaînes de compétences, annuaires des ressources territoriales, conservatoires des savoir-faire...) seront également soutenus. Les dispositifs d'accompagnement donnant la possibilité pour un porteur de projet de tester, avant installation définitive, une activité qu'il envisage d'exercer seront soutenus. En vue de l'adaptation et de la formation de la main-d'oeuvre vers les filières à fort enjeu d'éco-développement, des actions de formation et d'animation, ainsi que la constitution d'outils pédagogiques s'appuyant sur les NTIC seront soutenues.

**Bénéficiaires :**

	Evaluation du nombre :	25
	Types (préciser statuts) :	Chambres consulaires, Organismes de formation, Etablissements d'enseignement, Syndicats professionnels, EPCI, PNR...
Coordonnées du service ou de la structure chargé de la mise en œuvre de la mesure :		SYCOPARC

**Indications sur le montage financier :**

Estimations retenues (coût unitaire X nb opérations)	20 000 € x 25
Taux d'intervention :	50%
Régimes d'aides concernant cette mesure :	FDPNR, CPER volet territorial, Crédits massif, Politiques régionales de formation, Politiques de développement local des Régions et Départements...

**Critères de suivi de la sous-mesure :**

Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés
de réalisation	Nombre de relais locaux créés	10
	Nombre de dispositifs expérimentaux à l'installation créés	5
	Nombre d'outils pédagogiques et de formations proposés	10
de résultats	Nombre de réseaux d'accueil formalisés	1
	Nombre de porteurs de projet accompagnés	100
	Nombre de personnes formées	100

**Éléments concernant le caractère durable et transférable de l'action :**

La ressource humaine est placée au cœur de la stratégie d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets. La mise en réseau et la mutualisation des possibilités de concrétisation d'un projet garantissent le caractère transférable de cette action.

### Plan de financement

Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
500 000	250 000	200 000	50 000

*Chiffres en euros*

## Fiche Action LEADER + N° 5

**INTITULE :** Expérimenter des mécanismes d'éco-marketing

**Objectif et rapport à la stratégie de développement :**

Le "capital territorial" du Parc naturel régional des Vosges du Nord est un bien collectif, à la disposition de chacun d'entre nous, mais qui reste fragile surtout en cas d'utilisation excessive, unipersonnelle et irraisonnée. Sa préservation, son entretien et sa valorisation ne sont pas, uniquement, l'affaire de spécialistes ou de passionnés. Les coûts liés à sa pérennisation ne doivent plus, uniquement, être supportés par les collectivités locales et dépendre de sources de financement publiques. Il convient de dégager une prise de conscience collective dans laquelle résidents et visiteurs, monde économique et associatif, sphère publique et privée s'engagent à mettre en oeuvre des stratégies originales de gestion durable et solidaire du "capital territorial". Il s'agit d'aider les acteurs à se prévaloir du classement du territoire en Parc naturel régional et en Réserve Mondiale de Biosphère, dès lors qu'ils mettent en oeuvre des projets et des démarches qualifiant ces classements. Il convient également d'expérimenter des mécanismes de contributions financières volontaires à des projets de valorisation pérenne du "capital territorial", exprimant une appropriation collective, responsable et solidaire de la "cause Parc".

**Description (modalités d'intervention, investissements et opérations éligibles) :**

Les actions qui seront soutenues à travers cette action seront de dimension collective. Il conviendra d'agir, prioritairement, sur des actions proposant de nouveaux partenariats. Par exemple, avec les acteurs économiques situés à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire et désireux de s'investir pour la "cause Parc", il s'agira de repenser les principes du mécénat ou du parrainage. Avec les visiteurs, et en partenariat avec les hôteliers-restaurateurs, il s'agira de les rendre pleinement acteurs du territoire et solidaires de ces enjeux de développement. A cet effet, seront soutenues les actions de sensibilisation et de formation aux techniques de l'écomarketing ; les études, l'ingénierie et l'expérimentation de mécanismes de "retour sur capital territorial" ; les actions de communication ou les événementiels faisant appel aux contributions volontaires...

**Bénéficiaires :**

	Evaluation du nombre :	20
	Types (préciser statuts) :	Entreprises, Syndicats professionnels, Associations, EPCI, PNR...
Coordonnées du service ou de la structure chargé de la mise en oeuvre de la mesure :		SYCOPARC

**Indications sur le montage financier :**

Estimations retenues (coût unitaire X nb opérations) :	15 000 € X 20
Taux d'intervention :	50%
Régimes d'aides concernant cette mesure :	FDPNR, CPER volet territorial, Crédits massif, Politiques de développement local des Régions et Département...

**Critères de suivi de la sous-mesure :**

Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés
de réalisation	Nombre d'opération soutenues	20
de résultats	Nombre d'acteurs concernés	5
	Nombre d'acteurs labélisés ou ayant optenu la marque Parc	100

**Eléments concernant le caractère durable et transférable de la sous-mesure :**

L'approche multisectorielle et le décloisonnement des acteurs et des secteurs d'activités proposés par cette mesure, tout comme l'expérimentation de leviers financiers faisant appel aux contributions privées garantissent la pérennisation de la démarche et sa transférabilité à l'ensemble du territoire, ainsi que vers d'autres territoires.

### Plan de financement

Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
300 000	150 000	75 000	75 000

*Chiffres en euros*

## Fiche Action LEADER + N° 6

**INTITULE :** **Soutenir la constitution d'un réseau des acteurs du Parc naturel régional des Vosges du Nord**

**Objectif et rapport à la stratégie de développement :**

Le territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord est riche de forces vives, mais celles-ci sont encore trop souvent dispersées, cloisonnées, isolées. Afin de renforcer l'émulation, les synergies et la solidarité entre les acteurs, il convient d'accompagner la constitution d'un réseau formel permettant d'améliorer la mobilisation des acteurs du Parc. Cette mobilisation, s'appuyant sur une communication et une réactivité immédiates des acteurs, est une opportunité pour le territoire, de développer pleinement une démocratie participative et une démarche ascendante renforçant l'identité du territoire. Il s'agira de créer une instance de concertation et d'échanges, afin de construire un mode de gouvernance associant pleinement la société civile. Il importera de tenir compte des lieux et des formes de mobilisation et d'organisation préexistants. L'objectif est de faire de ce territoire une cause commune, pour construire ensemble une ambition commune, élaborer et pérenniser une stratégie de développement durable et solidaire.

**Description (modalités d'intervention, investissements et opérations éligibles) :**

La constitution d'un tel réseau, à l'échelle du Parc, sera encouragée par des actions de sensibilisation auprès des acteurs qui ne sont pas encore organisés, nécessitant de l'animation ainsi que des outils pédagogiques. La valorisation des réseaux existants sera également soutenue (communication, information...). Une stratégie de communication, d'information et de mobilisation des acteurs, ainsi que sa mise en oeuvre seront soutenues (ingénierie, animation, outils de communication, "ambassadeurs du territoire"..). De plus, des réflexions et propositions quant aux diverses possibilités de concrétisation, d'autonomie et de pérennisation de ce réseau devront être appuyées (ingénierie, études de faisabilité, expertises, formations-action...). Enfin, il s'agira de contribuer au démarrage ainsi qu'au fonctionnement d'un tel réseau (animation, équipement...).

**Bénéficiaires :**

	Evaluation du nombre :	10
	Types (préciser statuts) :	PNR, EPCI, Associations, Syndicats professionnels...
Coordonnées du service ou de la structure chargé de la mise en œuvre de la mesure :		SYCOPARC

**Indications sur le montage financier :**

Estimations retenues (coût unitaire X nb opérations) :	15 000 € x 10
Taux d'intervention :	50%
Régimes d'aides concernant cette mesure :	FDPNR, Crédits massifs, Politiques de développement local des Régions et Départements...

**Critères de suivi de la sous-mesure :**

Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés
de réalisation	Nombre d'opérations soutenues	10
de résultats	Constitution d'un "Club des acteurs du Parc"	1
	Nombre de personnes concernées	200

**Éléments concernant le caractère durable et transférable de la sous-mesure :**

L'approche multipartenariale proposée par cette mesure, tout comme l'expérimentation d'une démarche participative ascendante et d'un mode de gouvernance associant pleinement la société civile garantissent la pérennisation de la démarche et sa transférabilité.

### Plan de financement

Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
150 000	75 000	37 500	37 500

*Chiffres en euros*

## Fiche Action LEADER + N° 7

**INTITULE :**

**Animation du programme LEADER+**

**Objectif et rapport à la stratégie de développement :**

Les acteurs du territoire, partenaires de la candidature du Parc naturel régional des Vosges du Nord au titre du programme LEADER+, ont décidé de confier l'animation pour la préparation et la mise en oeuvre du programme au Syndicat de Coopération pour le Parc (SYCOPARC). De par son champ territorial, ses missions et ses compétences, le SYCOPARC est la structure publique la plus apte à remplir cette mission. Cette mission lui a déjà été confiée lors du précédent programme LEADER II en vertu de ses missions statutaires d'animation du territoire et d'impulsion d'actions expérimentales et exemplaires.

**Description (modalités d'intervention, investissements et opérations éligibles) :**

Les interventions pourront se réaliser selon les modalités d'intervention suivantes : création d'un poste, à temps plein d'un animateur pour la mise en oeuvre du programme. Il aura en charge : la diffusion du programme LEADER+ et de l'assistance des porteurs de projets, l'animation et le secrétariat du Comité de Programmation, et du Comité d'Appui Technique, la coordination des travaux de suivi-évaluation du programme, la participation du Groupe d'Action Locale du Parc naturel régional des Vosges du Nord au réseau inter-régional et au réseau national LEADER+. Seront également soutenus les frais d'équipement et de logistique nécessaires à cette mission, ainsi que les frais liés à la constitution d'un document de communication sur la mise en oeuvre du programme.

**Bénéficiaires :**

	Evaluation du nombre :	2
	Types (préciser statuts) :	PNR
Coordonnées du service ou de la structure chargé de la mise en oeuvre de la mesure :		SYCOPARC

**Indications sur le montage financier :**

Estimations retenues (coût unitaire X nb opérations) :	150 000 € x 2
Taux d'intervention :	50%
Régimes d'aides concernant cette mesure :	FDPNR, Crédits massif, MATE...

**Critères de suivi de la sous-mesure :**

Indicateurs de réalisation	Description	Objectifs chiffrés
	Nombre d'opérations soutenues	2
de résultats	Nombre de poste d'animateur crée	1
	Nombre de supports de communication crée	1
	Nombre de porteurs de projet accompagnés	150

**Éléments concernant le caractère durable et transférable de la sous-mesure :**

Le travail de terrain ainsi que la participation de l'animateur aux réseaux régional, inter-régional, national et européen du programme LEADER+ participeront pleinement à la transférabilité des actions mises en oeuvre. La participation au suivi-évaluation du programme garantit la durabilité des actions engagées.

### Plan de financement

Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
300 000	150 000	150 000	0

*Chiffres en euros*

## Fiche Action LEADER + N° 8

**INTITULE :** **Gestion financière du programme LEADER+**

*Objectif et rapport à la stratégie de développement :*

Les acteurs du territoire, partenaires de la candidature du Parc naturel régional des Vosges du Nord au titre du programme LEADER+, ont décidé de confier la gestion financière du programme au Syndicat de Coopération pour le Parc (SYCOPARC). De par son champ territorial, ses missions et ses compétences, le SYCOPARC est la structure publique la plus apte à remplir cette mission. De plus, le SYCOPARC a déjà une longue expérience dans la gestion de programmes européens puisqu'il a été chargé, en partenariat avec le Naturpark Pfälzerwald, de la gestion administrative et financière, en tant que maître d'ouvrage, des programmes INTERREG I et INTERREG II.

*Description (modalités d'intervention, investissements et opérations éligibles) :*

Les interventions pourront se réaliser selon les modalités d'intervention suivantes : le soutien à un demi poste de responsable administratif sera dégagé afin d'accomplir les missions suivantes : le suivi financier du programme LEADER+ en liaison avec le CNASEA, l'animation en direction des maîtres d'ouvrage afin de faciliter le suivi financier des opérations, et la liquidation des subventions LEADER+, la définition et la mise en œuvre du suivi-évaluation du programme LEADER+. Seront également soutenus les frais d'équipements et de logistique nécessaires à cette mission.

*Bénéficiaires :*

	Evaluation du nombre :	1
	Types (préciser statuts) :	PNR
Coordonnées du service ou de la structure chargé de la mise en œuvre de la mesure :		SYCOPARC

*Indications sur le montage financier :*

Estimations retenues (coût unitaire X nb opérations) :	150 000 € x 1	
Taux d'intervention :	50%	
Régimes d'aides concernant cette mesure :	FDPNR, Crédits massif...	

*Critères de suivi de la sous-mesure :*

Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés
de réalisation	Nombre d'opération soutenues	1
de résultats	Nombre de postes créés	1/2
	Nombre de porteurs de projet accompagnés	150

*Éléments concernant le caractère durable et transférable de la sous-mesure :*

Le travail de conseil et d'assistance aux porteurs de projets, ainsi que la participation aux réseaux régional, inter-régional, national et européen du programme LEADER+ participeront pleinement à la transférabilité des actions mises en œuvre. La participation au suivi-évaluation du programme garantit la durabilité des actions engagées.

### Plan de financement

Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
150 000	75 000	75 000	0

*Chiffres en euros*

## Fiche Action LEADER + N° 9

**INTITULE :**

**Suivi-évaluation du programme LEADER+**

**Objectif et rapport à la stratégie de développement :**

Le Groupe d'Action Locale du Parc naturel régional des Vosges du Nord pour le programme LEADER+ souhaite connaître et diffuser les résultats, les effets et les impacts de la stratégie territoriale élaborée au titre du programme LEADER+, ainsi que des diverses actions et opérations qui la composent. Trois objectifs seront plus particulièrement poursuivis : la qualité des actions et des opérations engagées, la transparence vis-à-vis des différents interlocuteurs et la capitalisation des bénéfices collectifs.

**Description (modalités d'intervention, investissements et opérations éligibles) :**

Le partenariat, initié dans le cadre de l'action n°1, entre le SYCOPARC et le laboratoire de recherche économique du BETA (Université Louis PASTEUR de Strasbourg) constituera le cœur de la démarche de suivi-évaluation du programme LEADER+. Les compétences issues de ce partenariat permettront, d'une part, de réaliser les outils nécessaires à ce suivi-évaluation : tableaux de bord, études de satisfaction, expertises... D'autre part, ce travail sera renforcé et complété par des actions d'animation (sensibilisation, accompagnement, formations...) en direction des membres du Comité de Programmation et de porteurs de projets afin de systématiser la démarche et d'y impliquer fortement les acteurs du territoire.

**Bénéficiaires :**

	Evaluation du nombre :	2
	Types (préciser statuts) :	PNR
Coordonnées du service ou de la structure chargé de la mise en œuvre de la mesure :		partenariat SYCOPARC - BETA

**Indications sur le montage financier :**

Estimations retenues (coût unitaire X nb opérations) :	75 000 € x 2
Taux d'intervention :	50%
Régimes d'aides concernant cette mesure :	FDPNR, Crédits massifs

**Critères de suivi de la sous-mesure :**

Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés
de réalisation	Nombre d'opérations soutenues	2
de résultats	Nombre d'outils de suivi-évaluation créés	2
	Nombre de personnes concernées	150

**Éléments concernant le caractère durable et transférable de la sous-mesure :**

L'approche multipartenariale, l'expérimentation d'une démarche participative de suivi-évaluation et la large information et diffusion des résultats obtenus garantissent la transférabilité de cette démarche sur le territoire comme à l'extérieur de celui-ci. La systématisation des outils proposés et la formation des porteurs de projets à leur utilisation en garantissent la durabilité.

### Plan de financement

Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
150 000	75 000	75 000	0

*Chiffres en euros*

## 7- Description de la mise en œuvre du partenariat

### 7.1- Partenariat lors de l'élaboration de la candidature

*Le SYCOPARC a une mission générale d'animation du territoire* qui lui est confiée à travers ses statuts. Les acteurs de son territoire avaient donc décidé de lui confier le rôle de Groupe d'Action Locale LEADER II sur sa partie bas-rhinoise. Le programme LEADER II a été un fort levier de développement pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord et le garant de l'émergence de projets de qualité.

Cette confiance des acteurs locaux vis-à-vis du SYCOPARC a été renouvelée et renforcée lors de l'élaboration du dossier de candidature au programme LEADER+. En effet, dans la continuité de la révision de la Charte du Parc adoptée le 9 juillet 2001 après plus d'un an de travaux associant plus de 250 acteurs publics et privés, ces derniers ont souhaité confirmer et amplifier la mission d'animation pour le programme LEADER+ au SYCOPARC sur l'ensemble du territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord.

Ce travail de longue haleine, relevant d'une *collaboration constante avec les acteurs locaux du développement* et d'une large information de la population locale, constitue le seul moyen d'*appréhension des attentes locales* et de recensement des projets. La démarche de mise en œuvre du partenariat et de son animation lors de l'élaboration de la candidature au programme LEADER+ s'est réalisée en différentes phases.

#### 7.1.1 Définition d'une stratégie globale de développement pour le territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord

Ce travail, réalisé en amont de celui de candidature au programme LEADER+, correspond à la large démarche partenariale et participative engagée dès 1999 lors de la révision de la Charte du Parc.

Ce travail de révision a été pris en charge par *quatre groupes thématiques*, associant les élus, les administrations, les services des collectivités territoriales, et les partenaires socio-économiques du SYCOPARC. Plus de 250 personnes ont participé à ces travaux qui ont permis, après un travail d'évaluation de la charte précédente, de recenser les attentes locales et de proposer à partir d'un diagnostic territorial un projet global de développement. Ce travail s'est conclu au printemps 2001 par des propositions pour la nouvelle charte organisées en 5 orientations regroupant 66 mesures.

L'ensemble de ces travaux a largement été diffusé que ce soit par voie de presse, par l'intermédiaire du bulletin du SYCOPARC et par la publication et la diffusion de la Charte du Parc. Ce travail de révision a permis de créer des *partenariats nouveaux et d'une intensité jamais atteinte précédemment*. Le partenariat ainsi engagé a contribué très fortement à la volonté des acteurs locaux de *poursuivre cette mobilisation pour l'élaboration d'un dossier de candidature au programme LEADER+*.

### 7.1.2 Les partenaires de la candidature

- *les quatorze Communauté de Communes du Parc et le SYCOPARC* : élus et techniciens de ses structures ont participé activement aux nombreuses réunions de préparation de la candidature Les E.P.C.I. ont ainsi démontré leur volonté de développer des projets en rapport avec la philosophie du programme LEADER+.

- *les associations locales* les plus représentatives et porteuses de projets ont également, à travers leurs représentants, alimenté la réflexion lors des différentes réunions où elles ont pu faire part de leurs projets s'inscrivant dans la stratégie commune dégagée.

- *les représentants du monde social* ont apporté leurs compétences pour la prise en compte des publics cibles, en particulier les jeunes et les femmes et pour la cohérence et la complémentarité du programme LEADER+ avec les politiques territorialisées d'insertion.

- *les acteurs économiques du territoire : entreprises, unions de commerçants et d'artisans et chambres consulaires* ont apporté une contribution essentielle pour la prise en compte des attentes du monde économique local dans la stratégie de développement territoriale

### 7.1.3 La mobilisation des acteurs locaux pour la candidature LEADER+

Le travail de mobilisation et d'élaboration proprement dite de la candidature LEADER+ s'est déroulé entre les mois de juillet 2001 et février 2002. Il a porté sur quatre points particuliers :

- *le groupe de travail des élus* : il s'agissait d'un *lieu de réflexion et d'orientation* permanent quant aux orientations et aux *impulsions stratégiques* nécessaires à la préparation de la candidature du Parc naturel régional des Vosges du Nord. Ce groupe de travail était constitué de quelques élus locaux représentant l'ensemble des collectivités territoriales agissant sur le territoire (Communes, Communautés de Communes, Départements, Régions) avec une répartition géographique équilibrée. Ce groupe de travail qui s'est réuni à neuf reprises a permis d'harmoniser les volontés locales en cohérence avec les orientations communautaires et nationales. Il a également veillé à la cohérence de la candidature avec les différentes politiques territoriales de développement : la charte du Parc, les politiques de développement local des Départements et Régions, l'émergence des Pays et les diverses politiques européennes et plus particulièrement l'objectif 2.

- *le groupe de travail des acteurs privés* : plus d'une centaine d'acteurs privés du territoire (associations, hôteliers, restaurateurs, agriculteurs, entreprises, chambres consulaires, institutionnels de terrain, personnes ressources...) ont été mobilisés et ont largement participé à l'élaboration du dossier de candidature LEADER+ et plus particulièrement à la *définition de la stratégie territoriale, ainsi qu'au programme de développement*. Ces acteurs avaient pour partie déjà participé à la réalisation du précédent programme LEADER II. Ce groupe de travail s'est réuni à six reprises. Les membres de ce groupe de travail ont choisi d'orienter leurs réflexions selon deux axes. Le premier concernait les moyens nécessaires à l'appropriation et à la diffusion des valeurs du Parc naturel régional

**Planning des réunions préparatoires à la candidature  
du Parc naturel régional des Vosges du Nord au programme LEADER+**

	<b>Juillet 2001</b>	<b>Août 2001</b>	<b>Septembre 2001</b>	<b>Octobre 2001</b>	<b>Novembre 2001</b>	<b>Décembre 2001</b>	<b>Janvier 2002</b>	<b>Février 2002</b>
<b>Groupe de travail des élus</b>	®		®	® ®	® ®	®	®	®
<b>Groupe de travail des acteurs privés</b>						®	® ® ® ®	®
<b>Groupe de travail des agents de développement</b>	®		® ®	®	®	®	®	
<b>Animation de la candidature</b>								

® : réunion

**Planning des phases préparatoires à la candidature  
du Parc naturel régional des Vosges du Nord au programme LEADER+**

	<b>Juillet 2001</b>	<b>Août 2001</b>	<b>Septembre 2001</b>	<b>Octobre 2001</b>	<b>Novembre 2001</b>	<b>Décembre 2001</b>	<b>Janvier 2002</b>	<b>Février 2002</b>
<b>Information sur LEADER+</b>								
<b>Elaboration de la stratégie territoriale</b>								
<b>Consultation sur le périmètre et du thème fédérateur</b>								
<b>Elaboration du programme de développement</b>								

des Vosges du Nord, alors que le second concernait les moyens à mettre en oeuvre afin de concrétiser ces projets sur ce territoire.

- **le groupe de travail des agents de développement** : il a été créé afin d'informer très précisément les E.P.C.I. des particularités du programme LEADER+, et de les associer très étroitement à la préparation du dossier de candidature. Il a permis à la candidature du Parc naturel régional des Vosges du Nord d'être en parfaite **adéquation avec les attentes locales**. Ce groupe de travail a plus particulièrement œuvré sur l'argumentation quant à la cohérence et la pertinence du périmètre, la définition du thème fédérateur et la composition du partenariat à mettre en place. Ce groupe de travail s'est réuni à sept reprises. Les propositions de ce groupe de travail étaient présentées et validées par le groupe de travail des élus et celui des acteurs privés.

- **l'animation de la démarche par le SYCOPARC** : le travail d'animation de la démarche globale entrepris lors de la préparation de la candidature au programme LEADER+ a été assuré par un chargé de mission du SYCOPARC. Son rôle a plus particulièrement constitué à **diffuser en continu de l'information concernant le programme LEADER+ auprès des acteurs publics et privés partenaires**. Il a pour cela participé à divers réseaux nationaux et régionaux d'échange : réseau GAL'AXIE, rencontres organisées par la DATAR, le CNASEA, la Fédération Nationale des Parcs naturels régionaux de France, ou bien encore le Carrefour Rural Européen de Lorraine (Carrefour des Pays Lorrains). Il a également assuré la préparation, la coordination, la mobilisation et l'animation des trois groupes de travail. Enfin il a été chargé de la synthèse des travaux réalisés et de la rédaction du dossier de candidature.

## **7.2- Partenariat lors de la mise en œuvre du programme LEADER+**

### **7.2.1 Le rôle de Groupe d'Action Locale confié au SYCOPARC**

La cohérence et la complémentarité des périmètres et des objectifs de développement durable et d'expérimentation entre le SYCOPARC et la stratégie territoriale LEADER+ fait que, tout naturellement, le SYCOPARC devienne Groupe d'Action Locale pour le programme LEADER+.

En effet, après avoir proposé, enrichi puis validé les axes de développement du dossier de candidature LEADER+, **les acteurs privés et publics associés ont décidé que le SYCOPARC serait la structure juridique reconnue comme étant Groupe d'Action Locale**, avec comme missions :

- de présenter la candidature du Parc naturel régional des Vosges du Nord au titre du Programme d'Initiative Communautaire LEADER+,
- de mettre en œuvre les actions du programme de développement LEADER+ et à appliquer la stratégie de développement du territoire définie dans le dossier de candidature,
- de gérer financièrement le programme LEADER+ en liaison avec le CNASEA dans la limite des fonds mis à disposition par ce dernier,
- d'être à l'initiative de la programmation des projets retenus par le Comité de Programmation au titre du Programme d'Initiative Communautaire LEADER+,

- de susciter l'émergence de projets de développement s'inscrivant dans les priorités définies par le programme de développement,
- d'être un lieu d'échange d'information, de réflexion, de stimulation et de proposition en matière de développement durable.

### 7.2.2 La constitution d'un Comité de Programmation

Après que les acteurs privés et publics aient décidé de reconnaître le SYCOPARC comme étant Groupe d'Action Locale, ceux-ci ont souhaité que soit constitué en son sein un Comité de Programmation *composé d'au moins 50% de partenaires privés*. Par une délibération en date du 26 janvier 2001, ce comité de programmation a été créé (voir délibération et composition en annexe). Les fonctions qui lui sont dévolues sont les suivantes :

- *émettre un avis sur chaque projet présenté par son maître d'ouvrage,*
- *définir et garantir une stratégie commune et des critères de sélection pour l'appréciation des dits projets,*
- constituer un lieu de maturation des projets et le creuset de nouvelles initiatives,
- diffuser les objectifs et les axes d'intervention du programme LEADER+,
- faciliter la collecte des projets éligibles.

Ce Comité de Programmation s'est réuni pour la première fois le 15 février 2001. Lors de cette réunion d'installation, les membres du Comité de Programmation ont décidé de valider le présent dossier de candidature du Parc naturel régional des Vosges du Nord au programme LEADER+.

### 7.2.3 Constitution d'un Comité d'Appui Technique

Les membres du Comité de Programmation ont unanimement souhaité que soit créé un Comité d'Appui Technique *chargé de faciliter le travail d'instruction* et son rôle décisionnel. Préalablement à la décision finale de programmation des crédits LEADER+ du GAL, les projets d'opération seront instruits techniquement par un Comité d'Appui Technique composé des agents de développement local. En fonction de la nature des opérations, il sera fait appel à l'équipe technique du SYCOPARC et à tout organisme compétent (exemple : techniciens des Chambres Consulaires, services déconcentrés de l'Etat, membres du Conseil Scientifique...). Ce Comité s'attachera à préparer le passage des dossiers en Comité de Programmation. Pour cela, il vérifiera que les dossiers déposés sont complets du point de vue des pièces techniques, administratives et financières à fournir et que l'opération peut débiter si le projet est retenu au titre du programme LEADER+. Il pourra également *émettre des avis techniques sur l'éligibilité des dépenses*. Ces avis seront transmis au Comité de Programmation pour décision définitive d'éligibilité et de programmation.

Remarque : les modalités pratiques de fonctionnement du Comité de Programmation et du Comité d'Appui Technique (quorum, périodicité des réunions, mode de présentation des dossiers par leur maître d'ouvrage, conditions de recevabilité d'un dossier, communication...) seront définies par un règlement intérieur qui sera proposé lors du prochain Comité de Programmation.



**Composition du Comité de Programmation  
du Groupe d'Action Locale  
du Parc naturel régional des Vosges du Nord**

**En tant qu'acteurs privés du territoire :**

Représentant les entreprises du territoire :

- |                               |   |
|-------------------------------|---|
| - Monsieur Philippe DANGELSER | Co-gérant de la Société POLYGLOTTE-AFIL   |
| - Monsieur Edouard MECKERT    | PDG de la SA La Source  |
| - Madame Francine LOEGEL      | Gérante de la Carrière de Rothbach<br>et Présidente du Club de l'Economie   |
| - Monsieur Théodore KEDZIORA  | Commerçant et Président de l'association des<br>commerçants et artisans « Alsace Bossue<br>Communication et Développement » |

Représentant les activités touristiques du territoire :

- |                                 |  |
|---------------------------------|--|
| - Monsieur Jean-Bernard ZERFAFA | Hôtelier : hôtel Alsace Village                            |
| - Monsieur Patrice SOIHIER      | Gérant du Camping de Dossenheim-sur-Zinsel                 |
| - Monsieur Jacques GUNDER       | Restaurateur et Président de l'association<br>« ATOUPARC » |

Représentant le monde associatif :

- |                               |  |
|-------------------------------|--|
| - Monsieur Pascal KLEIN       | Président de l'association socio-culturelle<br>CADHAME (Comité d'Animation et de<br>Développement de la Halle de Meisenthal) |
| - Monsieur Yann GRIENENBERGER | Président de l'association du foyer des jeunes<br>de Goetzenbruck  |
| - Monsieur François FASEL     | Président de l'association pour la valorisation<br>des châteaux forts du Pays de Bitche : « La<br>Joubarbe »                 |

Représentant les habitants du Parc naturel régional des Vosges du Nord :

- |                           |                        |
|---------------------------|------------------------|
| Madame Caroline GOMEZ     | Commune de MOUTERHOUSE |
| Madame Emmanuelle THOMANN | Commune d'INGWILLER    |

Représentant les chambres consulaires :

- |                           |   |
|---------------------------|---|
| - Monsieur Pierre STREIFF | Président de la Chambre des Métiers<br>de la Moselle                      |
| - Monsieur Fernand MEYER  | Président de la section du Bas-Rhin de la<br>Chambre des Métiers d'Alsace |

## **En tant qu'acteurs publics du territoire :**

### Représentant le Conseil Régional d'Alsace :

- Monsieur Hugues STOECKEL
- Monsieur François LOOS

### Représentant le Conseil Général du Bas Rhin :

- Monsieur Frédéric REISS                      Conseiller Général du canton de  
NIEDERBRONN-LES-BAINS
- Monsieur Jean WESTPHAL                      Conseiller Général du canton de  
BOUXWILLER

### Représentant le Conseil Général de la Moselle :

- Monsieur Gilbert MAURER                      Conseiller Général du canton de BITCHE

### Représentant les Communautés de Communes du Bas-Rhin :

- Monsieur Bernard LOGEL                      Communauté de Communes de  
la Vallée de la SAUER
- Monsieur Armand BRACONNIER                      Communauté de Communes de  
PECHELBRONN
- Monsieur Daniel BASTIAN                      Communauté de Communes  
du Pays de HANAU

### Représentant les Communautés de Communes de la Moselle :

- Monsieur Julien SCHILT                      Communauté de Communes  
du Pays du Verre et du Cristal

### Représentant les communes du Bas-Rhin :

- Madame Béatrice WACKER                      Commune de LOHR
- Monsieur Dominique WITTMER                      Commune de OBERSTEINBACH

### Représentant les communes de la Moselle :

- Monsieur Gilbert NOMINE                      Commune de WALSCHBRONN
- Monsieur Alphonse STEINER                      Commune de STRURZELBRONN
- Monsieur Patrice JACQUEL                      Commune de PHILIPPSBOURG

**Remarque** : Les acteurs publics représentant la partie mosellane du Parc naturel régional des Vosges du Nord ( Messieurs MAURER, SCHILT, NOMINE, STEINER et JACQUEL) ont été désignés par le Syndicat des Communes du Pays de Bitche en tant que membres du groupe de travail des élus lors de l'élaboration de la candidature au programme LEADER+. Ils seront désignés comme membres du Comité de Programmation lors du prochain comité syndical de ce SIVOM, prévu au courant du mois de mars 2002.

## 7.2.4 Les moyens d'animation et de gestion du GAL

De par sa mission d'animation du territoire et comme cela lui avait déjà été confié lors du précédent programme LEADER, le SYCOPARC a été désigné comme structure chargée de l'animation et la gestion du GAL du Parc naturel régional des Vosges du Nord pour le programme LEADER+.

- ***L'animation du programme LEADER+*** : un chargé de mission du SYCOPARC a spécialement été chargé de l'animation et de la rédaction de la candidature du Parc naturel régional des Vosges du Nord au programme LEADER+, tout en assumant le suivi de la clôture du programme LEADER II. Lors de la mise en œuvre du programme LEADER+, ***un poste de chargé de mission LEADER+ sera créé*** par le SYCOPARC ; cette personne aura plus particulièrement en charge :

- la diffusion du programme LEADER+ et l'assistance des porteurs de projets ;
- l'animation et le secrétariat du Comité de Programmation, et du Comité d'Appui Technique ;
- la coordination des travaux de suivi-évaluation du programme ;
- la participation du Groupe d'Action Locale du Parc naturel régional des Vosges du Nord au réseau inter-régional et au réseau national LEADER+.

- ***La gestion financière du programme LEADER+*** : le SYCOPARC prendra en charge la gestion financière du programme LEADER+. ***Un demi poste de responsable administratif sera dégagé*** afin d'accomplir les missions suivantes :

- le suivi financier du programme LEADER+ en liaison avec le CNASEA ;
- l'animation en direction des maîtres d'ouvrage afin de faciliter le suivi financier des opérations, et la liquidation des subventions LEADER+ ;
- la définition et la mise en œuvre du suivi-évaluation du programme LEADER+.

## 8- Organisation du GAL du Parc naturel régional des Vosges du Nord pour la mise en œuvre du programme Leader+

### 8.1- Le SYCOPARC

#### 8.1.1 Organisation du SYCOPARC

Le SYCOPARC est un Syndicat Mixte constitué conformément au Code général des collectivités territoriales. Ses statuts figurent en annexe.

#### Composition du SYCOPARC

Le SYCOPARC est composé des collectivités qui ont approuvé la Charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord et qui ont décidé d'adhérer au Syndicat. Il a, par ailleurs, ***vocation à rassembler les partenaires et les acteurs du territoire***. L'adhésion au

SYCOPARC implique l'approbation de la Charte et la participation au budget du SYCOPARC.

Le SYCOPARC est composé des membres suivants :

- la Région Alsace,
- la Région Lorraine,
- le Département du Bas-Rhin,
- le Département de la Moselle,
- les communes du Parc (liste en annexe),
- les structures de coopération intercommunale à vocation d'aménagement et de développement (liste en annexe),
- les villes-portes (liste en annexe),
- les villes périphériques (liste en annexe).

#### Les membres associés du SYCOPARC

Le SYCOPARC, afin de remplir sa vocation d'animation et de concertation, s'appuiera sur :

- Les membres associés, fixés par les statuts, qui sont :
  - l'Office National des Forêts,
  - le Centre Régional de la Propriété Forestière,
  - la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin,
  - la Chambre d'Agriculture de la Moselle,
  - la Chambre des Métiers d'Alsace,
  - la Chambre des Métiers de Lorraine,
  - la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bas-Rhin,
  - la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle.

Les membres associés assistent à l'ensemble des instances statutaires (Comité, Bureau, Assemblée extra syndicale,...) avec voix consultative. Les membres associés s'engagent à n'entreprendre sur le territoire du Parc aucune action d'importance dans les domaines concernés par la Charte, sans en informer au préalable le SYCOPARC.

#### L'Assemblée des communes du Parc

- l'Assemblée des communes où sont représentées toutes les communes du Parc, les villes-portes et les villes périphériques, membres du SYCOPARC.

#### Les commissions thématiques

- l'Assemblée extra-syndicale, composée des commissions d'animation et de réflexion.

Des commissions sont instituées officiellement pour assurer le suivi de la Charte, la réflexion conjointe des partenaires et d'une façon générale l'animation des politiques engagées.

Les commissions permanentes suivantes sont instituées :

- commission "Aménagement du territoire et gestion des espaces"
- commission "Patrimoine naturel et environnement"
- commission "Patrimoine culturel"
- commission "Développement"
- commission "Pédagogie et communication".

Le règlement intérieur du SYCOPARC précise les attributions de ces commissions, leur composition exacte et leur mode de fonctionnement.

Sont appelés à faire partie de ces commissions : les représentants du SYCOPARC, les représentants des collectivités territoriales, les représentants des services de l'Etat, les membres associés, les associations représentatives ainsi que les personnes qualifiées. Le SYCOPARC peut solliciter l'avis des commissions sur tout sujet relevant de leur attribution.

### Le Conseil scientifique du Parc

Un Conseil scientifique a été créé lors de l'obtention du label de Réserve de Biosphère. Il est constitué de personnalités scientifiques représentatives des disciplines des sciences de la nature et de l'homme, ayant acquis, par leurs travaux, une connaissance du patrimoine naturel, paysager, historique, économique et culturel des Vosges du Nord. Il pourra être constitué de deux collèges (Sciences de la nature et Sciences de l'homme) afin d'en faciliter les travaux. Un règlement intérieur définit ses modalités de fonctionnement. Le SYCOPARC assure le secrétariat du conseil scientifique.

Le Conseil scientifique a pour missions :

- de susciter et coordonner des programmes de recherches correspondant aux objectifs du Parc et de la Réserve de Biosphère ;
- de proposer au Comité Syndical du Parc / Réserve de Biosphère toutes mesures de protection, de gestion, de développement et d'animation, de nature à améliorer la gestion des sites protégés et d'assurer le suivi scientifique des sites protégés du Parc / Réserve de Biosphère,
- de proposer au directeur du Parc toutes mesures de protection, de gestion, de développement et d'animation en matière de patrimoine naturel, paysager, bâti et culturel.

Le SYCOPARC peut solliciter l'avis consultatif du Conseil scientifique sur tout projet.

Une collaboration spécifique est recherchée avec des scientifiques étrangers dans le cadre de programmes de coopération internationale ou de réseaux de suivi à long terme mis en place sous l'égide de l'UNESCO et du Comité français du programme Homme et Biosphère. Cette collaboration sera développée dans le cadre de la Réserve de Biosphère Transfrontalière. Un Conseil scientifique transfrontalier sera mis en place. Par ailleurs, ***le SYCOPARC peut inciter et participer à la création de toute structure nécessaire au développement et à la mise en oeuvre des projets.***

### 8.1.2 Les missions du SYCOPARC

Dans le cadre de la présente Charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord, les missions du SYCOPARC sont :

#### L'animation générale des politiques de la Charte du Parc

L'animation générale des politiques prévues dans la Charte avec l'objectif de **renforcer la prise de conscience des populations** locales de l'évolution du territoire, de favoriser leur dynamisme et d'éclairer les choix.

Dans sa mission d'animation générale, le SYCOPARC est notamment chargé :

- d'animer le projet Parc à travers un renouvellement de la sensibilisation-information des habitants et des responsables qui agissent sur le territoire du Parc. Cette action aura notamment pour but de **mobiliser les acteurs du Parc autour de projets ou de comportements** ;
- d'**associer plus largement les acteurs**, les spécialistes, les administrations, les associations, les habitants et les visiteurs..., à la démarche engagée par le Parc. Cela renforcera le dialogue et le partage du projet Parc ;
- d'être le **médiateur entre les acteurs du Parc**, afin de renforcer les cohérences des choix et des politiques menés, dans le respect de l'esprit et des dispositions de la Charte ;
- de **faire connaître les politiques et les actions engagées** par le SYCOPARC et ses partenaires.

#### La conception de politiques

La conception de politiques, de plans d'actions et de projets locaux en matière d'aménagement, de protection et de développement. Il s'agit d'une dimension essentielle de sa mission : **anticiper et faire émerger les problématiques du territoire**, concevoir des réponses, analyser les projets et veiller à ce qu'ils intègrent bien les objectifs de la Charte et qu'ils soient cohérents.

Dans sa mission de conception, le SYCOPARC est notamment chargé de :

- rassembler ou faire rechercher les éléments de connaissance (inventaires, études,...) nécessaires à la compréhension de l'évolution du territoire en vue de son aménagement équilibré, de sa protection et du développement adapté des activités humaines ;
- de concourir à l'effort de planification sur le territoire, dans les dimensions tant spatiales de gestion des espaces que thématiques, et de concourir à la programmation des interventions publiques concernant les objectifs de la Charte du Parc;
- de participer à la conception des politiques et des projets engagés par les partenaires, et de concevoir des politiques et projets spécifiques.

### L'action, l'assistance technique et la mise en œuvre de projets

- la réalisation des actions ou des projets qui sont prévus par la Charte et le programme pluriannuel ;
- l'appui technique à la réalisation de projets des partenaires, et en particulier des communes. L'aide technique du SYCOPARC porte principalement sur la phase de réflexion et de programmation en amont des projets, sur l'expertise, sur la sensibilisation et l'information ;
- la conception de projets particuliers, la conduite d'opération, voire la maîtrise d'œuvre ou la maîtrise d'ouvrage pourront faire l'objet d'un mandat ou d'un financement spécifiques.

### L'expérimentation et l'innovation

***L'impulsion des expériences ou des projets novateurs*** : cet objectif correspond aussi au souhait des collectivités d'expérimenter des actions et de ***transmettre les expériences pour les rendre transposables***.

Les missions du SYCOPARC sont précisées et ordonnées dans le cadre de programmes d'actions pluri-annuels, afin d'assurer une bonne efficacité de l'action en fonction des ressources (notamment financières), qui sont mises à sa disposition.

### L'articulation avec les Régions, les Départements et l'Etat

Dans le cadre des missions définies ci-dessus et des objectifs de la Charte, le SYCOPARC peut animer et faciliter la mise en place des politiques des Régions, des Départements et de l'Etat. Les Régions, les Départements et l'Etat mandatent le SYCOPARC pour assurer les missions d'animation, de conception, pour mener les actions prévues et les expérimentations en étroite relation de travail. Ils associent le SYCOPARC à leurs réflexions et à la définition de leurs politiques, lorsqu'elles concernent le territoire du Parc.

### L'articulation avec les communes et les structures de coopération intercommunale

Dans le cadre des missions définies ci-dessus et des objectifs de la Charte, le SYCOPARC peut soutenir et aider les communes et leurs groupements dans leurs actions. Les communes et les structures de coopération intercommunale disposant de ressources propres directes constituent des instances opérationnelles pour la mise en œuvre de la Charte. Elles peuvent mandater le SYCOPARC pour l'exercice de certaines de leurs attributions.

## **8.1.3 La gestion et le financement du Parc**

### Le Directeur du Parc

Le Directeur du Parc est nommé par le SYCOPARC conformément aux règles en vigueur. Il assure l'administration du SYCOPARC selon les attributions qui lui sont déléguées, dirige les services et notamment le personnel dont il propose le recrutement au Président dans les limites du budget. Le Directeur opère la synthèse de l'aménagement, de

la gestion et de l'animation conformément aux principes de la Charte ; il propose chaque année un programme d'actions au Comité Syndical.

### L'équipe du Parc

L'équipe technique pluri-disciplinaire met en oeuvre les missions qui sont dévolues au SYCOPARC. Elle est composée d'une équipe pluridisciplinaire de base, apte à prendre en charge l'animation des politiques de la Charte. L'équipe technique du Parc devra avoir une capacité d'expertise et de proposition.

Elle sera complétée en tant que de besoin, en accord avec les collectivités territoriales concernées, en fonction d'objectifs particuliers, dans le cadre de missions spécifiques qui seront assurées par le SYCOPARC. Elle agira en étroite relation avec les collectivités territoriales et les partenaires.

### Le financement du SYCOPARC

Le financement du SYCOPARC suit les principes suivants :

- Le fonctionnement de l'équipe technique de base sera assuré dans le cadre des règles statutaires en vigueur. Il sera plafonné en valeur initiale et évoluera annuellement en fonction des indicateurs d'évolution des masses salariales et des décisions du Comité Syndical.
- Le fonctionnement général du SYCOPARC, c'est-à-dire les frais administratifs, de gestion matérielle et du siège administratif, sera assuré dans le cadre des règles statutaires en vigueur.
- Les frais liés aux missions spécifiques seront financés par des concours particuliers aux projets concernés, auxquels pourra s'ajouter le cas échéant un financement dans le cadre du Fonds de Développement du Parc.
- Le Fonds de Développement du Parc, mis en place grâce aux concours des Régions et des Départements, a pour objet de financer :
  - des actions, dont le SYCOPARC est maître d'ouvrage : études, missions particulières d'animation, équipements, communication..., s'inscrivant dans les objectifs de la Charte et du programme pluri-annuel ;
  - le soutien à des maîtres d'ouvrage (communes, EPCI, associations, privés,...), pour des projets s'inscrivant dans les objectifs de la Charte et du programme pluri-annuel.

### **8.2- Participation au réseau LEADER+**

Le Groupe d'Action Locale du Parc naturel régional des Vosges du Nord sera l'interface du territoire avec les autres territoires ruraux retenus au titre du programme LEADER+. Le GAL compte participer activement aux réseaux d'échange pour la mise en oeuvre du programme LEADER+ comme il a déjà pu le faire lors du précédent programme

LEADER II. Il sera ainsi offert, aux élus, aux acteurs privés et aux techniciens du territoire, la possibilité de *s'investir dans divers réseaux existants ou à imaginer*.

### **8.2.1 Le réseau régional et inter-régional**

Durant la mise en œuvre du programme LEADER II, le réseau régional LEADER en Lorraine a été animé par le Carrefour des Pays Lorrains autour de différentes actions :

- l'organisation de réunions des présidents, des animateurs et des porteurs de projets des GAL Lorrains,
- la réalisation d'un bulletin de liaison régional,
- l'accompagnement dans l'évaluation du programme LEADER II.

Pour le présent programme LEADER+, il est proposé de créer un réseau inter-régional Lorraine - Champagne Ardenne animé conjointement par le Carrefour des Pays Lorrains (reconnu Carrefour Rural Européen) et l'UNADEL, animateur du réseau de Champagne Ardenne. Ce réseau a pour ambition :

- de faciliter les échanges d'expérience avec le plus grand nombre de partenaires,
- de faciliter la mise en œuvre de coopérations inter GAL, et la transférabilité des actions.

Le GAL du Parc naturel régional des Vosges du Nord émet également le souhait qu'une telle mise en réseau puisse être mise en place sur la Région Alsace dans un souci d'articulation et de cohérence avec le réseau Lorrain et Champagne Ardenne.

### **8.2.2 Le réseau national et européen**

Durant la mise en œuvre du programme LEADER II, Le GAL du Parc naturel régional des Vosges du Nord était membre de l'association fédérative des GAL LEADER de France. Celle-ci a réalisé une information en continu sur toute la période d'application du programme LEADER II, ainsi que sur la période actuelle et charnière de passage à la nouvelle génération de programme.

Les actions de l'Unité Française d'Animation du programme LEADER II ont également été une importante source d'information, d'échange et de mobilisation pour le GAL du Parc naturel régional des Vosges du Nord : rencontres interrégionales Grand Est, service d'orientation, Info Gal'Axie, site web Résealeader, cahiers de l'unité française d'animation...

Pour le présent programme LEADER+, le GAL du Parc naturel régional des Vosges du Nord se rapprochera des cellules françaises et européennes d'animation en charge de la mise en réseau, afin de bénéficier de tous les *outils utiles à l'information, à l'échange, à la capitalisation d'expériences et à la transférabilité des projets*.

## 9- Dispositif prévu en matière de suivi, d'évaluation et de contrôle

### 9.1- Pourquoi un suivi-évaluation ?

Le Groupe d'Action Locale du Parc naturel régional des Vosges du Nord pour le programme LEADER+ souhaite connaître et diffuser les résultats, les effets et les impacts de la stratégie territoriale élaborée au titre du programme LEADER+, ainsi que des diverses actions et opérations qui la composent. Le suivi-évaluation qui sera mis en œuvre devra répondre à trois enjeux majeurs :

- **la qualité des actions engagées** : il s'agit de rapprocher les résultats obtenus des objectifs de départ et de vérifier ainsi le bien-fondé des choix stratégiques initiaux. La démarche de « mobilisation des acteurs locaux » entreprise par le GAL du Parc naturel régional des Vosges du Nord y gagnera alors en pertinence et en efficacité. De plus, les acteurs de cette démarche amélioreront en même temps leurs compétences individuelles et collectives.

- **la transparence vis-à-vis des différents interlocuteurs** : la population locale, les acteurs du territoire, les partenaires locaux, nationaux, européens, techniques et financiers doivent avoir accès à une information claire et précise décrivant le chemin parcouru en vue d'une meilleure appréhension des effets des actions entreprises.

- **un élément de bénéfice collectif** : les résultats de l'évaluation menée par le GAL du Parc naturel régional des Vosges du Nord doivent être capitalisés et diffusés, afin qu'ils deviennent des outils de renforcement des expériences de développement durable en milieu rural. L'accent sera mis sur la transférabilité des données quantitatives et qualitatives issues de l'évaluation, afin d'enrichir la réflexion locale, mais aussi globale de l'ensemble des acteurs du développement.

### 9.2- Contenu du suivi évaluation

#### 9.2.1 Suivi-évaluation du Plan de Développement

Il s'agira de veiller au bon état d'avancement (suivi quantitatif) du Plan de Développement. L'objectif est d'équilibrer au mieux la programmation entre les Actions dans le respect du plan de financement initial. Cela permettra au Groupe d'Action Locale d'identifier des éventuels dysfonctionnements et d'être en capacité d'apporter les corrections nécessaires en cours de programme, en veillant à repérer et faire émerger des projets dans certains domaines ou, au contraire, à ralentir d'autres. A cet effet, un tableau de bord, sur la base de l'application PRESAGE, sera élaboré afin de suivre la mise en œuvre du programme par Actions. Au-delà des indicateurs de suivi proposés par le programme PRESAGE, l'accent sera mis sur certains indicateurs clés :

- **l'indicateur paiement** permettra de mesurer les paiements prévus et réalisés par année, par Axe, par Actions et par stade de mise en œuvre de chaque opération afin de quantifier les contributions publiques, privées et la contribution de chaque cofinanceur.

- ***L'indicateur de réalisation*** permettra de connaître le taux de réalisation du programme par année, par Axe et par Actions. Il permettra d'adapter et de cibler la communication vers les porteurs de projets potentiels tout au long du programme.

- ***L'indicateur porteur de projet*** permettra de connaître le type de porteur de projet (public, privé, association, entreprise, consulaire...), sa localisation (endogène ou exogène), la spatialité de son opération (sur tout ou partie du territoire) et les types de dépenses soutenues par LEADER+ (matérielles ou immatérielles...).

### 9.2.2 Suivi-évaluation par opération en trois étapes

- ***ex ante*** : il se fera lors de la présentation des projets d'opération individuels sollicitant un soutien du programme LEADER+. A cet effet, le dossier de présentation du projet devra contenir une présentation détaillée de l'opération et de ses conditions de réalisation, afin de l'apprécier par rapport aux enjeux et à la stratégie territoriale dégagée au titre du programme LEADER+. Il devra également préciser les objectifs quantitatifs et qualitatifs qu'il souhaite atteindre. Toutes ces informations devront être retranscrites en indicateurs quantitatifs et qualitatifs de suivi et de résultat venant enrichir un tableau de bord de suivi d'opération. Ces indicateurs permettront d'éclairer et d'orienter la décision du Comité de Programmation quant à la ***pertinence de l'opération*** (comparer les objectifs de l'opération aux enjeux du territoire), et la ***cohérence de l'opération*** (comparer l'adéquation entre les moyens attribués à l'opération et ses objectifs).

- ***in itinere*** : la mise en œuvre d'une opération qui aura obtenu les financements LEADER+ nécessaires à sa réalisation devra être conforme aux prévisions proposées par le maître d'ouvrage lors du suivi-évaluation ex-post. Ce suivi-évaluation in itinere s'appuiera sur les indicateurs quantitatifs et qualitatifs de suivi définis dans le tableau de bord lors de la phase précédente. Il devra être perçu comme une ***assistance technique offerte à chaque maître d'ouvrage***, afin de l'accompagner et de le conseiller dans la bonne mise en œuvre de son opération. Il s'agira, en accord avec le maître d'ouvrage, de découper chaque opération en différentes phases de réalisation et d'engager chaque nouvelle phase après validation de réalisation de la précédente. Chaque phase devra être validée par une pré-évaluation ex-post.

- ***ex post*** : une fois l'opération réalisée, il s'agira d'en évaluer l'impact quantitatif et qualitatif. Au-delà de la simple vérification de son exécution effective, l'évaluation devra plus particulièrement porter sur l'***efficacité de l'opération*** (apprécier les résultats obtenus par rapport aux objectifs de départ) et sur l'***efficience de l'opération*** (apprécier les résultats obtenus au regard des moyens engagés). Ce suivi-évaluation ex-post s'appuiera sur les indicateurs quantitatifs et qualitatifs d'évaluation définis dans le tableau de bord lors de la phase ex ante, et sur les pré-évaluations ex post réalisées en cours de réalisation de l'opération.

### 9.3- Constitution d'un comité de suivi-évaluation

Un comité de suivi-évaluation sera constitué dès la mise en œuvre du programme LEADER+. Il sera animé par les chercheurs du BETA, laboratoire d'étude économique de l'Université Louis PASTEUR de Strasbourg spécialisé en évaluation de programmes

européens. Il sera composé de membres du Comité de Programmation, de techniciens issus du Comité d'Appui Technique, mais également de maître d'ouvrage et de toutes personnes en faisant la demande et ayant participé à l'élaboration du présent dossier de candidature.

Ce comité d'évaluation aura pour objectif de ***mettre en œuvre un suivi évaluation participatif du programme LEADER+*** tel qu'il a pu être décrit ci-avant. Ce comité de suivi-évaluation soumettra des recommandations au Groupe d'Action Local, au Comité de Programmation et aux maîtres d'ouvrage de façon à adapter ou réajuster les orientations prises dans la mise en œuvre du programme. Ce comité d'évaluation proposera également, annuellement, une information complète sur l'état d'avancement du programme LEADER+. Enfin ce comité de suivi-évaluation proposera un suivi sur la période 2002-2006 des grandes variables socio-économiques du territoire, afin de ***mieux apprécier les évolutions territoriales et l'apport du programme LEADER+ sur celles-ci.***

## **10- Plan de financement du programme de développement**

Cf. tableaux page suivante

## **11- Articulation du programme Leader+ du Parc naturel régional des Vosges du Nord avec les autres politiques territoriales**

La stratégie territoriale du Parc naturel régional des Vosges du Nord au titre du programme LEADER+ témoigne d'une volonté locale forte de mettre en œuvre une articulation et une complémentarité étroite avec les autres politiques territoriales pouvant exister sur ce territoire.

### **11.1- La Charte du SYCOPARC**

Le programme LEADER+ et la Charte du Parc ont en commun un objectif conjoint d'expérimentation et d'innovation. En effet, le Code Rural assigne aux Parcs naturels régionaux une vocation d'exemplarité et d'expérimentation. Plus que d'autres territoires, ils doivent être des lieux d'innovation et d'invention de projets, de méthodes et d'instruments nouveaux, pour le développement rural et l'aménagement du territoire.

A travers sa stratégie territoriale, le GAL du Parc naturel régional des Vosges du Nord souhaite répondre à la problématique spécifique de « la mobilisation des acteurs du Parc », précisément repérés lors de la phase de mobilisation des acteurs privés et publics. ***Tout en s'appuyant sur la Charte du Parc, les partenaires de la candidature au programme LEADER+ ont souhaité faire du programme LEADER+ un levier financier significatif en s'orientant directement sur un nombre limité des 66 mesures comprises dans la Charte du Parc.***

## Application du profil de Berlin

Taux applicables LEADER +	2001	2002	2003	2004	2005	2006	TOTAL
		15,33	14,51	16,45	16,52	18,13	19,06
<b>Application automatique pour TOTAL FEOGA-Orientation</b>	229 951,51	217 642,67	246 736,29	247 855,28	271 913,47	285 900,78	1 500 000,00

*Les chiffres ci-dessus indiquent les pourcentages d'enveloppes FEOGA-Orientation automatiquement engagés dès l'agrément du programme national LEADER+. Ils sont d'application pour les plans de développement des GAL. Au sein de son plan le GAL peut prévoir de faire varier le niveau des engagements attendus entre différentes sous-mesures.*

### Variations envisagées par le GAL entre sous-mesure

Intitulé de la sous-mesure	Montants financiers FEOGA O prévus <b>en euros</b>						
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	TOTAL
1. Parfaire la connaissance des enjeux du territoire	22 995	21 764	24 674	24 786	27 191	28 590	150 000
2. Mieux partager la connaissance des enjeux du territoire	38 325	36 274	41 123	41 309	45 319	47 650	250 000
3. Soutenir les initiatives qualifiant le classement du territoire en Parc naturel régional et Réserve Mondiale de Biosphère	53 655	50 783	57 572	57 833	63 446	66 710	350 000
4. Améliorer et qualifier l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projet sur le territoire	38 325	36 274	41 123	41 309	45 319	47 650	250 000
5. Expérimenter des mécanismes d'éco-marketing	22 995	21 764	24 674	24 786	27 191	28 590	150 000
6. Soutenir la constitution d'un réseau des acteurs du Parc naturel régional des Vosges du Nord	11 498	10 882	12 337	12 393	13 596	14 295	75 000
<i>Assistance technique</i>							
7. Animation du programme LEADER+	22 995	21 764	24 674	24 786	27 191	28 590	150 000
8. Gestion financière du Programme LEADER+	11 498	10 882	12 337	12 393	13 596	14 295	75 000
9. Suivi-évaluation du programme LEADER+	7 665	7 255	8 225	8 262	9 064	9 530	50 000

<b>Vérification TOTAL FEOGA O</b>	229 952	217 643	246 736	247 855	271 913	285 901	1 500 000
-----------------------------------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	-----------

# PLAN DE FINANCEMENT

<b>NOM DU GAL :</b>	<b>Parc naturel régional des Vosges du Nord</b>
---------------------	---

<b>Date d'établissement du plan :</b>	<i>février 2002</i>
---------------------------------------	---------------------

*Chiffres en euros*

Intitulé de la sous-mesure	Part de la sous-mesure dans le plan de financement		Coût total		Dépenses publiques				Dépenses privées	
	% du coût total	% contrib. FEOGA O			FEOGA O		Contributions nationales*			
			Montant en euro	%	Montant en Euro	%	Montant en Euro	%	Montant en Euro	%
1. Parfaire la connaissance des enjeux du territoire	10,0%	10,0%	300 000	100%	150 000	50%	135 000	45%	15 000	5%
2. Mieux partager la connaissance des enjeux du territoire	16,7%	16,7%	500 000	100%	250 000	50%	200 000	40%	50 000	10%
3. Soutenir les initiatives qualifiant le classement du territoire en Parc naturel régional et Réserve Mondiale de Biosphère	23,3%	23,3%	700 000	100%	350 000	50%	175 000	25%	175 000	25%
4. Améliorer et qualifier l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projet sur le territoire	16,7%	16,7%	500 000	100%	250 000	50%	200 000	40%	50 000	10%
5. Expérimenter des mécanismes d'éco-marketing	10,0%	10,0%	300 000	100%	150 000	50%	75 000	25%	75 000	25%
6. Soutenir la constitution d'un réseau des acteurs du Parc naturel régional des Vosges du Nord	5,0%	5,0%	150 000	100%	75 000	50%	37 500	25%	37 500	25%
<i>Assistance technique</i>										
7. Animation du programme LEADER+	10,0%	10,0%	300 000	100%	150 000	50%	150 000	50%	0	0%
8. Gestion financière du Programme LEADER+	5,0%	5,0%	150 000	100%	75 000	50%	75 000	50%	0	0%
9. Suivi-évaluation du programme LEADER+	3,3%	3,3%	100 000	100%	50 000	50%	50 000	50%	0	0%

<b>TOTAL</b>	100,0%	100,0%	3 000 000	100%	1 500 000	50%	1 097 500	37%	402 500	13%
--------------	--------	--------	-----------	------	-----------	-----	-----------	-----	---------	-----

## Détail indicatif des contributions publiques nationales

*Chiffres en euros*

Intitulé de la sous-mesure	Total public national	Etat	Région	Département	Communes, groupements	Autre public
1. Parfaire la connaissance des enjeux du territoire	135 000	13 500	27 000	67 500	13 500	13 500
2. Mieux partager la connaissance des enjeux du territoire	200 000	25 000	20 000	50 000	65 000	40 000
3. Soutenir les initiatives qualifiant le classement du territoire en Parc naturel régional et Réserve Mondiale de Biosphère	175 000	27 250	17 500	43 750	51 500	35 000
4. Améliorer et qualifier l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projet sur le territoire	200 000	25 000	20 000	50 000	65 000	40 000
5. Expérimenter des mécanismes d'éco-marketing	75 000	7 500	15 000	15 000	22 500	15 000
6. Soutenir la constitution d'un réseau des acteurs du Parc naturel régional des Vosges du Nord	37 750	3 750	20 000	7 000	0	7 000
<i>Assistance technique</i>						
7. Animation du programme LEADER+	150 000	37 500	37 500	37 500	0	37 500
8. Gestion financière du Programme LEADER+	75 000	18 750	18 750	18 750	0	18 750
9. Suivi-évaluation du programme LEADER+	50 000	12 500	12 500	12 500	0	12 500
<b>TOTAL</b>	1 097 750	170 750	188 250	302 000	217 500	219 250

Dès le début des travaux de candidature, il a été décidé de ne pas faire du programme LEADER+ un outil financier en vue d'une mise en œuvre globale de la Charte du Parc. Le choix de la thématique « Accueil de nouveaux acteurs et d'entreprises » renforce cette forte volonté territoriale, visant à *dépasser les missions et les champs d'investigation classiques du Parc naturel régional des Vosges du Nord* (ex : valorisation des ressources naturelles et culturelles, qualité de vie, valorisation des produits locaux...).

La stratégie territoriale du Parc naturel régional des Vosges du Nord au titre du programme LEADER est donc à rapprocher directement ou indirectement des cinq mesures suivantes de la Charte du Parc :

- Mesure 3 : mieux connaître l'économie du Parc
- Mesure 6 : les solidarités avec les villes environnantes
- Mesure 50 : soutenir les efforts d'éco-développement des entreprises par l'attribution de la marque Parc
- Mesure 51 : expérimenter de nouveaux dispositifs de financement du capital environnemental
- Mesure 66 : renforcer l'implication des habitants et des acteurs du Parc

### **11.2- L'émergence des Pays**

Le périmètre du GAL du Parc naturel régional des Vosges du Nord est concerné par l'émergence de trois Pays :

- le Pays de Sarreguemines – Bitche – Sarralbe dont le périmètre d'étude a été arrêté le 23 août 2001 ;
- le Pays de l'Alsace du Nord dont le dossier de candidature pour le périmètre d'étude a été engagé fin 2001 ;
- le Pays de Saverne et environs dont le périmètre d'étude est en réflexion.

Au vu de l'état d'avancement de l'émergence des Pays sur le territoire au début de l'année 2002, il est difficile d'imaginer les modalités d'articulation exacte du programme LEADER+ du Parc naturel régional des Vosges du Nord avec les futurs Pays. Il existe toutefois deux certitudes :

1- En cas de chevauchement entre un Parc naturel régional et un Pays (ce qui est le cas pour les trois Pays cités précédemment), la compatibilité de la Charte de Pays avec celle du Parc sur le territoire commun, doit être assurée. En cas d'antériorité du Parc naturel régional (ce qui est également le cas), l'organisme de gestion du Parc (ici le SYCOPARC) doit être associé à l'élaboration de la Charte de Pays pour ce qui concerne les parties communes de leur territoire. De plus, le rapport de présentation de la Charte de Pays doit justifier sa compatibilité avec les orientations de protection, de mise en valeur et de développement définies par la Charte du Parc. Enfin, une convention de partage des rôles doit être approuvée et signée entre l'organisme gestionnaire du Parc et les communes ou groupements de communes qui appartiennent simultanément au Parc et au Pays et annexée aux deux Chartes.

Il y a donc une ***obligation de compatibilité, d'articulation et de complémentarité des futures Chartes des trois Pays***, en émergence sur le périmètre du GAL LEADER+ du Parc naturel régional des Vosges du Nord, ***avec la Charte du Parc***. Par effet de cascade, les futures Chartes de Pays seront également articulées, complémentaires et en cohérence ***avec la stratégie territoriale dégagée au titre du programme LEADER+***, puisque cette dernière a pour cadre de référence la Charte du Parc.

***2- Les organismes porteurs des démarches Pays ont été associés et ont contribué aux travaux d'élaboration du dossier de candidature au programme LEADER+ du Parc naturel régional des Vosges du Nord.*** De même de nombreux élus, techniciens, et acteurs privés (chefs d'entreprise, clubs d'entreprise, compagnies consulaires...) qui ont participé à cette candidature font partie des différents groupes de travail œuvrant à l'émergence des Pays. Cette démarche partenariale, concertée et participative est la garantie d'une bonne articulation de la démarche Pays avec la Charte du Parc et, par conséquent, avec la démarche LEADER+ initiée sur le territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord.

### **11.3- L'objectif 2**

La stratégie territoriale dégagée par le GAL du Parc naturel régional des Vosges du Nord au titre du programme LEADER+ repose sur l'expérimentation de nouvelles démarches de développement en vue d'enrichir les politiques générales de l'Union Européenne (Mainstream). Dans un souci d'articulation, de complémentarité et d'optimisation du GAL LEADER+ du Parc naturel régional des Vosges du Nord avec le programme Objectif 2, un travail d'analyse des deux DOCUP Alsace et Lorraine, par rapport à la stratégie globale, a été réalisé. Ce travail a permis de recenser certains domaines pour lesquels l'Objectif 2 intervient déjà très largement (développement économique, services à la population, nouvelles technologies, tourisme, culture, environnement...). Ces domaines font partie des axes classiques d'interventions des Communautés de Communes, du SYCOPARC et des autres acteurs du développement local. Ce constat est venu renforcer la volonté des acteurs locaux de faire porter la stratégie territoriale LEADER+ sur une problématique spécifique de la stratégie de développement territoriale globale : «La mobilisation des acteurs du Parc ».

Afin d'assurer une bonne articulation avec les dispositifs de l'Objectif 2, la mise en œuvre des actions proposées dans le Plan de Développement font essentiellement référence à des investissements immatériels d'animation du territoire, et de mise en réseau de ses acteurs. Seules des dépenses matérielles d'accompagnement et de petite dimension seront prises en compte. De plus, la recherche dans la mise en œuvre des actions de la dimension territoriale Parc sera systématiquement travaillée. Le GAL veillera également à mettre en œuvre des ***opérations pouvant s'inscrire en amont ou en accompagnement de projet relevant de l'Objectif 2.***

D'une manière générale le GAL du Parc naturel régional des Vosges du Nord vérifiera, lors de l'examen de chacune des opérations sollicitant le soutien du programme LEADER+, qu'elle ne recoupe pas des actions prévues par ailleurs au titre de dispositifs européens applicables sur le territoire du Parc.

## 12- Actions envisagées au titre du volet coopération du programme LEADER+

Le territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord, et plus particulièrement le SYCOPARC, a une certaine expérience de la coopération inter-territoriale et transnationale.

En effet, dans le cadre de sa coopération transfrontalière avec le Naturpark Pfälzerwald, engagée dès le début des années 1980, les projets de coopération engagés ont notamment abouti, en décembre 1998, à la reconnaissance par l'UNESCO de la première Réserve de Biosphère Transfrontalière dans l'Union Européenne: la Réserve de Biosphère Transfrontalière Vosges du Nord – Pfälzerwald. La reconnaissance internationale de cette coopération franco-allemande a été rendue possible grâce à la mise en œuvre des Programmes INTERREG I et II, sur les territoires du Naturpark Pfälzerwald et du Parc naturel régional des Vosges du Nord, dont le SYCOPARC est l'animateur. La concrétisation de cette coopération vient de prendre, ces dernières semaines, encore un peu plus d'ampleur grâce à la création d'un site internet commun de la Réserve de Biosphère transfrontalière ([www. biosphere-vosges-pfaelzerwald.org](http://www.biosphere-vosges-pfaelzerwald.org)).

Le SYCOPARC participe, également, à d'autres formes de coopération transfrontalière au sein des réseaux internationaux animés :

- d'une part, en partenariat avec la Fédération Européenne des Parcs Naturels Habités; le Parc naturel régional des Vosges du Nord a figuré parmi les 10 Parcs-pilotes, participant à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la Charte européenne du tourisme durable;
- d'autre part, dans le cadre de EuroMab (réseau européen et nord américain des Réserves de Biosphère), le Parc naturel régional des Vosges du Nord entretient des relations de partenariat avec différentes réserves de biosphère et plus particulièrement avec la Réserve de Biosphère de Berezinski (Biélorussie) et de la Röhn (Allemagne).

Au-delà de ces actions de partenariat plus soutenu, de nombreux échanges ont eu lieu avec des espaces protégés de plusieurs pays (Maroc, Vietnam, Corée du Sud, Tchèque, Québec, ...).

Au niveau national et régional, le Parc naturel régional des Vosges du Nord noue depuis plus de vingt ans des partenariats actifs, en particulier au sein du réseau des Parc naturels régionaux de France et vers d'autres territoires ruraux organisés (pays en émergence, communautés de communes, etc...).

Ces expériences démontrent la capacité d'ouverture du Parc naturel régional des Vosges du Nord, qui sera naturellement mobilisée dans le cadre de la mise en oeuvre du programme Leader +, vers des territoires travaillant sur l'expérimentation de démarches nouvelles de mobilisation d'acteurs.